

# **IMPACTS** **2025**

AGIR AU CŒUR  
DE NOS TERRITOIRES



## SOMMAIRE

Introduction .....	5
1. Au cœur de la gouvernance .....	7
2. Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous .....	27
3. Être un employeur de référence .....	37
4. Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire .....	53
5. Être une banque inclusive qui protège .....	63
6. Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité .....	71
Note méthodologique .....	75





Carine CHESNEAU, Présidente du Conseil d'Administration  
Benoît CATEL, Directeur Général

## INTRODUCTION

### Bâtir ensemble un avenir durable pour le territoire du Grand Ouest

« Résolument coopératifs, responsables et innovants, nous accompagnons avec enthousiasme, ceux qui vivent et entreprennent sur terre, mer et littoral dans le Grand Ouest. »

Cette raison d'être incarne notre engagement. Plus qu'une simple phrase, elle guide chacune de nos actions au quotidien. Et jamais elle n'a semblé aussi essentielle.

L'année 2025 nous a rappelé avec force que les conséquences du dérèglement climatique sont désormais bien tangibles sur nos territoires. Face à ces défis, nous portons une conviction : notre rôle de banquier coopératif est d'être un moteur de progrès partagé.

C'est pourquoi notre cap est clair et au cœur de notre stratégie : **être la banque leader des transitions dans le territoire du Grand Ouest.**

Une ambition qui ne se décrète pas, mais qui se prouve par des actes concrets. Pour nous, être un acteur leader des transitions, c'est avant tout rendre l'impact positif accessible à tous.

C'est être aux côtés de nos clients particuliers pour leurs projets de rénovation énergétique ou de mobilité bas-carbone. C'est accompagner les professionnels et les entreprises dans la décarbonation de leurs activités. C'est soutenir les agriculteurs qui s'engagent vers une agriculture plus résiliente et, forts de nos expertises avec le Crédit Maritime, c'est contribuer à décarboner le secteur du maritime et à développer une économie bleue durable.

Notre ambition nous engage aussi en interne. Nous intensifions nos efforts pour réduire notre propre empreinte écologique et nous nous attachons à faire vivre une culture où chaque collaborateur est un acteur du changement.

Notre ADN coopératif profondément ancré dans le territoire nous permet d'être présents là où les initiatives se nouent, d'écouter avec précision les besoins locaux et d'y répondre par des solutions adaptées.

**Ce bilan d'impact n'est pas une fin en soi, c'est une étape et le reflet de notre capacité à agir, ici et maintenant, pour demain.**

Les défis sont immenses, mais notre détermination à bâtir un avenir plus durable et inclusif pour notre région l'est tout autant.

Continuons d'agir ensemble.

## AVERTISSEMENT

Ce rapport est un rapport d'impact publié volontairement par Banque Populaire Grand Ouest (BPGO).

Le Groupe BPCE établit son rapport de durabilité conformément aux normes européennes de *reporting* en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards ou ESRS*). Conformément à l'article 10 du règlement CRR (UE) n° 575/2013, BPGO, établissement affilié de manière permanente à BPCE, est comprise dans l'entité consolidante du Groupe BPCE et incluse dans les informations consolidées en matière de durabilité du Groupe BPCE. BPGO est donc exemptée de rapport de durabilité obligatoire.

Les informations consolidées en matière de durabilité du Groupe BPCE sont accessibles sur le site internet de BPCE : <https://www.Groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference/>.

Les informations présentées dans ce rapport d'impact ne constituent pas des informations en matière de durabilité établies en application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce.

## AVANT-PROPOS

### Périmètre du reporting

Pour l'exercice 2025, le périmètre de *reporting* des indicateurs concerne la Banque Populaire Grand Ouest (BPGO).

### Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les données RSE présentées au sein de ce rapport d'impact ont été déterminées sur la base du Référentiel de *reporting* de Banque Populaire Grand Ouest disponible sur demande au siège de la Société. Les principaux éléments de ce Référentiel sont repris au fil du rapport ainsi que dans le paragraphe « Note méthodologique ».

# AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE

FIDÈLE À SON HISTOIRE, BPGO PLACE LES ENJEUX DE DURABILITÉ AU CŒUR DE SA GOUVERNANCE ET DE SON ENGAGEMENT AFIN DE RENFORCER SON IMPACT POSITIF SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SOCIÉTÉ

01

## I. BPGO ACCOMPAGNE DANS UNE RELATION DURABLE ET DE PROXIMITÉ TOUS CEUX QUI VIVENT ET ENTREPRENNENT DANS CHAQUE TERRITOIRE

### I.1 La raison d'être de BPGO

Depuis sa création, Banque Populaire Grand Ouest (BPGO) est une entreprise coopérative, responsable, à l'écoute de son territoire. Sa nature de banque coopérative l'a amenée depuis son origine à agir en tenant compte de la performance sociale, sociétale, environnementale, bien au-delà de la nécessaire performance économique.

Les Banques Populaires, via leur Fédération, ont défini leur raison d'être depuis 2019, qui exprime à la fois la vision, la mission et la contribution historique des Banques Populaires :

Résolument coopérative et innovante, Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire :

- au cœur des territoires, les Banques Populaires ont une compréhension fine des acteurs et des enjeux régionaux, elles soutiennent les initiatives locales et agissent en proximité ;
- les Banques Populaires créent de la valeur économique et sociétale en étant convaincues de la nécessité d'une évolution harmonieuse de la société tout en préservant les générations futures ;
- le modèle coopératif des Banques Populaires leur garantit, depuis l'origine et grâce à leur gouvernance, indépendance, vision long terme, innovation et gestion équilibrée ;
- grâce à leur culture entrepreneuriale, les Banques Populaires accompagnent tous ceux qui entreprennent leurs projets et démontrent que la réussite est multiple.



À partir de cette raison d'être « ombrelle », BPGO a décliné sa propre raison d'être en cohérence avec son identité et les besoins de son territoire. Celle-ci a été définie dès 2020 et écrite à la suite d'une réflexion associant directeurs exécutifs de BPGO, sociétaires, clients, administrateurs, collaborateurs, partenaires et fournisseurs.

Elle est cohérente avec son identité propre, les besoins de son territoire, ses 2 700 km de littoral et en lien avec la marque Crédit Maritime, qui accompagne et valorise les projets des acteurs du secteur maritime dans leurs différents domaines d'expertise (pêche, cultures marines, nautisme, tourisme du littoral, activités portuaires, biotechnologies, énergies marines et renouvelables) :

**« Résolument coopératifs, responsables et innovants, nous accompagnons, avec enthousiasme, ceux qui vivent et entreprennent sur terre, mer et littoral dans le Grand Ouest. »**

Cette raison d'être, inscrite dans ses statuts depuis mai 2021, reflète l'état d'esprit de BPGO et sa façon de travailler. C'est une manière de réaffirmer et d'ancrer ses valeurs d'origine et de guider le sens de ses actions au service de ses sociétaires, ses clients, ses collaborateurs et de tous ses partenaires, à long terme.

La raison d'être s'ancre donc profondément dans le fonctionnement de BPGO. Elle se décline selon trois axes d'engagement : la proximité territoriale, la culture entrepreneuriale et l'engagement coopératif et durable.

### I.2 Le modèle coopératif des Banques Populaires, garant de stabilité et de résilience

Depuis leurs origines, les Banques Populaires sont des banques coopératives au service de leurs sociétaires. En 1917, la loi officialisant la naissance des Banques Populaires leur a confié la mission d'accompagner les artisans et les commerçants qui constituent alors la totalité de leur sociétariat. À partir de 1962, les évolutions réglementaires permettent aux Banques Populaires de s'ouvrir aux particuliers. En 1974, la CASDEN Banque Populaire rejoint le réseau Banque Populaire. C'est la banque des personnels de l'éducation, de la recherche et de la culture puis des fonctionnaires à partir de 2016. En 2002, c'est au tour du Crédit Coopératif, tourné vers les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), de rejoindre les Banques Populaires. Riche de toute cette diversité, le réseau Banque Populaire fait vivre au quotidien ses valeurs d'esprit d'entreprendre et de solidarité. Aujourd'hui plus que jamais, et particulièrement lors de la crise de la Covid-19, elle a été aux côtés des entrepreneurs et est toujours la 1<sup>ère</sup> banque des PME<sup>1</sup>.

BPGO accompagne dans la durée ceux qui vivent et entreprennent sur son territoire. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et de toutes les clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie économique et sociale : le modèle Banque Populaire a fait la preuve de sa pertinence, de son efficacité et de sa capacité de résilience. Il repose sur trois fondamentaux, constitutifs de sa raison d'être :

#### I. Proximité territoriale

Les 14 Banques Populaires agissent en proximité pour le développement économique et social des territoires. Les décisions sont prises localement et adaptées aux particularités territoriales. Les collaborateurs sont prioritairement recrutés sur le territoire de BPGO. Les Banques Populaires soutiennent aussi le tissu associatif local dans des domaines variés comme la culture, le sport, la santé ou la solidarité au travers du mécénat, de fondations et de partenariats. Attentives à la prise en compte des besoins de tous leurs clients, elles proposent un accompagnement aux personnes et structures vulnérables qui va au-delà du commercial et de la réglementation (des agences sont par exemple spécifiquement dédiées aux clients en difficulté et des solutions sont mises en place pour adapter la banque aux différents handicaps).

## 2. Engagement coopératif et durable<sup>1</sup>

Les Banques Populaires sont des banques coopératives. Elles développent l'implication des sociétaires et impulsent des actions en faveur du sociétariat. Elles assurent une qualité de service pérenne à leurs clients, en veillant à la formation régulière de leurs collaborateurs et au suivi de la relation client. Les Banques Populaires investissent aussi largement pour participer à une société plus durable. Elles agissent par exemple pour la préservation des générations futures et leur environnement en mettant une part importante du résultat en réserve. Elles accompagnent les clients et les territoires dans les enjeux de transitions environnementales et de santé au travers d'offres et d'actions spécifiques. Elles s'engagent également à fonctionner durablement en se fixant des objectifs importants de réduction du bilan carbone à court terme, et en développant des politiques d'achats responsables qui veillent à privilégier des achats éthiques et écologiques et qui font appel à des entreprises du secteur du travail protégé et adapté.

## 3. Culture entrepreneuriale

Les Banques Populaires soutiennent la création et le développement des entreprises. Elles sont la première banque des PME depuis 16 années consécutives<sup>2</sup>. Des collaborateurs experts et impliqués dans le tissu entrepreneurial accompagnent les clients professionnels et entreprises. Elles financent les acteurs économiques et contribuent à la vie des écosystèmes entrepreneuriaux en soutenant des organismes comme l'ADIE et Entreprendre Pour Apprendre (EPA). Les Banques Populaires favorisent également le fait d'entreprendre via l'éducation et le soutien à l'innovation. Elles soutiennent par exemple des chaires de recherche et des fondations universitaires. Elles diffusent la culture entrepreneuriale en valorisant les réussites locales, notamment au travers de prix nationaux et régionaux (Prix de la Dynamique Agricole pour les agriculteurs et viticulteurs, Next Innov pour les start-up innovantes, CréADIE pour les micro-entrepreneurs, Stars et Métiers pour les artisans, etc.).

## Un engagement évalué et prouvé

BPGO s'appuie depuis 2011 sur un outil spécifique commun à l'ensemble du réseau des Banques Populaires lui permettant de rendre compte auprès de ses sociétaires de ses actions de responsabilité sociétale et coopérative. Fondée sur la norme internationale RSE ISO 26000, l'Empreinte Coopérative et Sociétale recense et valorise chaque année en euros les actions mises en place au sein de BPGO en faveur des principales parties prenantes du réseau Banque Populaire. Reflet du « plus coopératif » des Banques Populaires, cet outil ne prend en compte que les actions allant au-delà des obligations légales, d'un objectif strictement commercial, et de l'exercice classique du métier bancaire. En 2025, l'Empreinte Coopérative et Sociétale de BPGO s'est élevée à 18,78 M€. (Pour plus de détails, se référer au chapitre 4, paragraphe 2. « Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé »).

## 1.3 Animation du sociétariat

Le Comité « Les leviers de reconnaissance du sociétariat », animé par la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP), a défini une feuille de route 2024/2030 autour du développement du sociétariat afin de promouvoir le modèle coopératif, appelée « Élan Coopératif Banque Populaire », caractérisé par quatre axes prioritaires :

1. **Coopératif « inside »**, les collaborateurs ambassadeurs du modèle ;
2. **Coopératif « outside »**, l'animation du modèle coopératif pour mettre les collaborateurs au cœur de la vie de BPGO ;
3. **Le sociétariat**, au cœur du modèle de développement commercial ;
4. **La communication coopérative**, affirmer notre communication pour donner de la puissance à cet élan.

<sup>1</sup> Durable : qualificatif à double sens qui signifie à la fois respectueux vis-à-vis de l'environnement et des valeurs sociétales et qui intègre une notion temporelle (être au service de ses clients et parties prenantes dans la durée).

<sup>2</sup> Étude Kantar PME-PMI 2025.

L'Élan Coopératif est décliné par projets annuels et indicateurs clefs. La validation des projets majeurs est faite en comités FNBP avec les dirigeants des Banques Populaires et partagés lors des instances avec le Groupe BPCE. Les correspondants sociétariat des Banques Populaires sont animés à la Fédération par la valorisation des bonnes pratiques et la mutualisation de projets communs, comme la réalisation de modules de formation au modèle coopératif « Banque Populaire ».

Les 449 920 sociétaires, en progression de 4% par rapport à 2024, de BPGO constituent le socle de son modèle coopératif. Ils détiennent son capital social. Ils votent les résolutions lors de l'Assemblée Générale et élisent ainsi directement les administrateurs qui les représentent au sein du Conseil d'Administration. En 2025, ce sont plus de 17,7% des sociétaires qui se sont exprimés en votant, un chiffre stable depuis plusieurs années. L'Assemblée Générale de BPGO s'est déroulée à Angers dans le Maine et Loire en 2025.

BPGO a mis en place depuis 2024 une politique relative à l'animation du sociétariat qui s'articule autour des quatre axes définis par la FNBP (voir ci-dessus) et déclinée dans son plan stratégique de la manière suivante :

- faire de nos 3 000 collaborateurs des ambassadeurs de notre modèle coopératif ;
- engager nos sociétaires pour en faire des ambassadeurs de notre modèle coopératif.

Pour « faire de nos 3 000 collaborateurs des ambassadeurs de notre modèle coopératif », plusieurs actions ont été conduites en 2025 :

- la création d'un atelier immersif sur le modèle coopératif de BPGO à destination des nouveaux entrants prioritairement et de tous les collaborateurs d'un service à l'initiative du manager ;
- le temps fort pour les nouveaux collaborateurs lors de l'Assemblée Générale 2025 : animation d'un atelier modèle coopératif suivi du témoignage d'un dirigeant d'une SCOP cliente et sociétaire ;
- la création de « L'info coopérative » via notre réseau social interne : une prise de parole hebdomadaire destinée à acculturer les collaborateurs aux spécificités du modèle coopératif de BPGO.

Sur le second axe de la politique d'animation du sociétariat, deux actions ont été réalisées :

- la poursuite des « Brèves bleues » (lettre d'informations à destination des sociétaires), contenant des portraits de sociétaires et des informations relatives aux actions RSE de BPGO ;
- la mise en place d'animations qui ont permis à 170 sociétaires de participer à des sorties en mer sur les Pen Duick, à un concert de l'Orchestre National de Bretagne, de gagner des entrées pour Océanopolis et d'être invités à la soirée annuelle de la Fondation Banque Populaire et Crédit Maritime Grand Ouest ;

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une volonté de renforcer les relations de proximité entre BPGO et ses sociétaires.

Le suivi des actions d'animation du sociétariat est assuré par deux référents dédiés, au sein de la Direction Écoute Clients, Sociétariat et Communication.

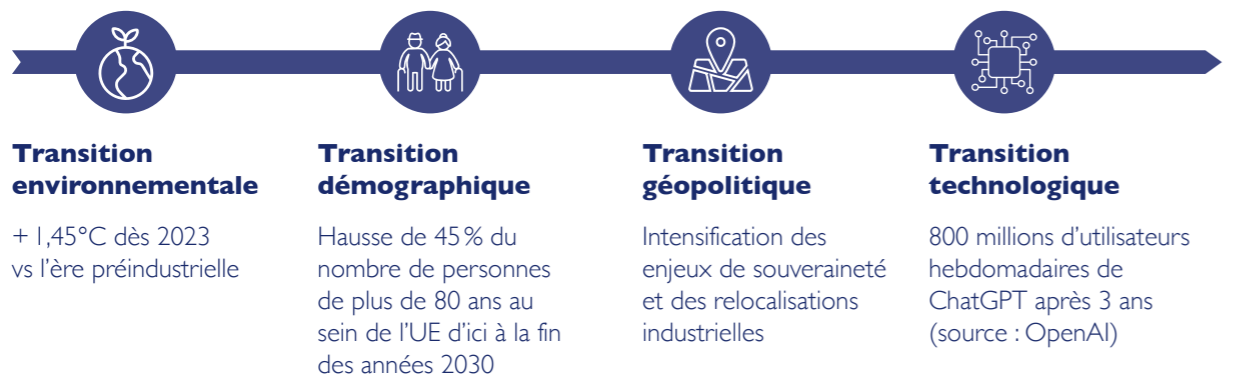
BPGO, notamment via son Comité Sociétariat & RSE, suit régulièrement différents indicateurs relatifs à son sociétariat (pratiques de commercialisation et de rémunération des parts sociales, évolution du capital social et distribution entre les sociétaires, etc.).

Consciente de l'importance d'engager ses sociétaires dans sa gouvernance coopérative, BPGO organise un certain nombre de réunions et d'événements en plus de l'Assemblée Générale.

Parmi les actions organisées par BPGO sur son territoire, les principales concernent des invitations à des événements culturels soutenus par la Fondation Banque Populaire et Crédit Maritime Grand Ouest (festival du Roi Arthur, festival Lorient Océans, spectacle Immersia...) et à des inaugurations d'agence.

## 1.4 Le modèle d'affaires BPGO

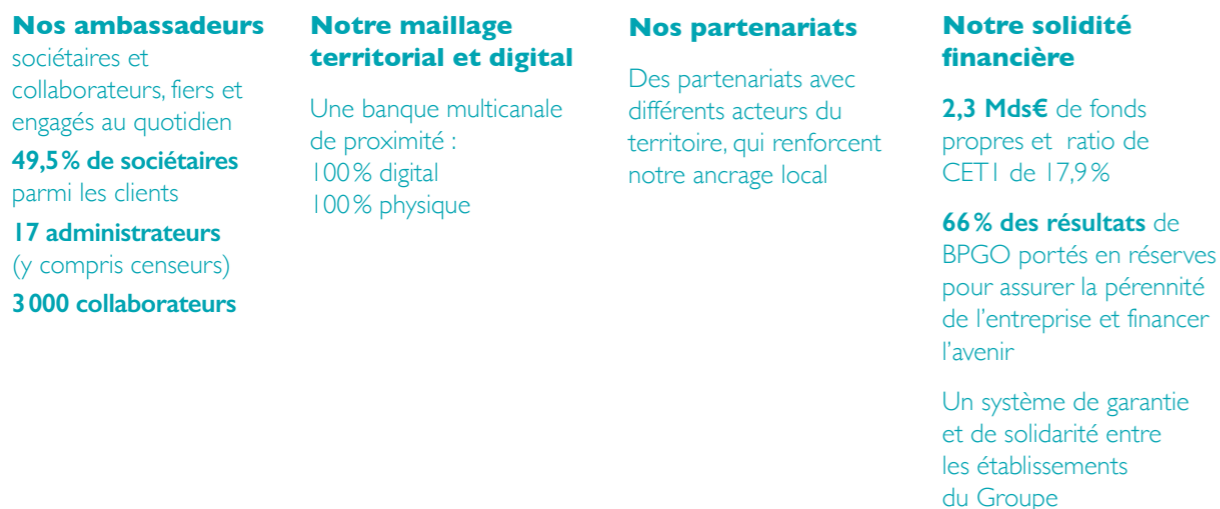
### LES GRANDS ENJEUX DE SOCIÉTÉ



### NOTRE ADN



### NOS ATOUTS



### NOS MÉTIERS



### NOTRE CRÉATION DE VALEUR



## 2. UN ENGAGEMENT : RENDRE L'IMPACT ACCESSIBLE À TOUS

### 2.1 Un Groupe à « impact positif »<sup>1</sup>

VISION 2030 – le projet stratégique du Groupe BPCE – trace les grandes priorités afin de construire un projet de croissance au service de ses clients, dans une société marquée par quatre grandes transitions : environnementale, démographique, technologique et géopolitique.

Pour accompagner ces transitions, le Groupe BPCE mobilise sa présence territoriale, ses métiers et ses expertises pour permettre à ses clients, ses sociétaires et ses collaborateurs d'affirmer leur pouvoir d'agir et d'aborder leur avenir en confiance.

#### Impact environnemental

Face à l'urgence climatique, la démarche du Groupe BPCE vise à mettre en œuvre et déployer rapidement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts environnementaux et socio-économiques déjà tangibles. Rendre « l'impact accessible à tous »<sup>1</sup>, c'est sensibiliser et accompagner massivement tous ses clients dans la transition environnementale via des expertises, des offres de conseil et des solutions globales.

En prenant appui sur les scénarios définis par la science, le Groupe BPCE et ses métiers se positionnent en facilitateurs des efforts de transition. Les mesures mises en œuvre se déploient autour des axes suivants :

- **des solutions à impact :**
  - o **pour les clients particuliers :** accompagner la rénovation énergétique et l'adaptation du logement au vieillissement et à la perte d'autonomie en proposant des solutions de financement et en mobilisant notre rôle d'opérateur, de tiers de confiance ainsi que nos partenariats ;
  - o **pour les clients BtoB :** accompagner la transition des modèles d'affaires.
- **le soutien à l'évolution du mix énergétique,** particulièrement dans le développement des énergies renouvelables et bas-carbone ;
- **l'alignement de ses portefeuilles de financement** sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- **une démarche innovante en finance durable,** avec pour objectif de réaliser plus de cinq émissions d'instruments de financement verts, sociaux ou de santé par an.

#### Impact sociétal

Profondément ancrée au plus près des territoires, et sensible aux besoins de la société et des clients, BPGO joue un rôle sociétal clé, en finançant notamment l'entrepreneuriat social ou le microcrédit. Elle agit dans son écosystème local, soutenant de nombreuses initiatives en faveur de l'inclusion sociale et de la réduction des inégalités. Elle est un acteur incontournable de la dynamique des territoires, en finançant notamment la construction ou la rénovation d'infrastructures et d'équipements nécessaires à l'éducation, la santé ou encore la mobilité.

Les 14 Banques Populaires sont engagées dans le soutien d'initiatives locales et nationales : l'impact de leur mécénat est mesuré chaque année via leur Empreinte Coopérative et Sociétale (ECS). Cette empreinte identifie et valorise en euros les actions RSE et coopératives mises en place au sein de chaque banque.



#### Impact Inside : une transformation interne de toutes les entreprises du Groupe, à tous les niveaux

Pour élargir ses solutions à impact auprès de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions de l'ESG, le Groupe BPCE a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux. Il mobilise sa gouvernance et ses collaborateurs qu'il s'engage à former aux enjeux ESG, et agit sur ses propres activités en réduisant son bilan carbone.

### 2.2 L'engagement coopératif & RSE de BPGO

#### Des orientations nationales en matière de durabilité

Dans les statuts des Banques Populaires, la Fédération Nationale des Banques Populaires définit les grandes orientations RSE des banques dans le cadre de leurs raisons d'être et formalise les engagements des 14 Banques Populaires au travers de l'Empreinte Coopérative et Sociétale.

Le Comité « RSE – Agir pour l'eau » et le Comité « Leviers de reconnaissance Sociétariat » de la Fédération impulsent une réflexion et une dynamique commune avec les dirigeants exécutifs et non exécutifs des Banques Populaires. Dans ce cadre, en 2025, les Banques Populaires ont affirmé leur ambition de faire de l'eau une priorité majeure, en accompagnant leurs clients, leurs sociétaires et tous les acteurs concernés dans leur projet de gestion durable de l'eau<sup>1</sup>. Depuis novembre 2024, plus de 220 initiatives ont été accompagnées sur tout le territoire français en lien avec la préservation de l'eau. Une attention particulière a été portée à la thématique « l'eau au cœur des entreprises », l'eau en tant que ressource et risque, élément de transition essentiel à prendre en compte dans ce contexte de changement climatique.

En tant qu'acteur bancaire engagé au cœur des territoires, Banque Populaire entend accompagner les transitions sociétales et environnementales et soutenir encore plus activement l'économie bleue.

**Ces défis 100% territoriaux et nationaux résonnent avec le modèle coopératif des Banques Populaires** et de sa raison d'être. C'est pourquoi les **Banques Populaires affirment leur ambition de devenir la première banque sur la gestion et la préservation de l'eau à horizon 2030 en étant la première banque reconnue pour son engagement sociétal en faveur de l'eau** (patrimoine naturel, dimension environnementale, éducation et sensibilisation au sujet de l'eau auprès des entreprises et des jeunes).

#### La stratégie coopérative & RSE de BPGO

Le Comité Sociétariat et RSE de BPGO contribue à la définition des grandes orientations de BPGO en matière de sociétariat et de RSE et fait des préconisations au Conseil d'Administration (voir chapitre 3.2 « Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation de BPGO »).

BPGO a mis en place depuis 2010 une démarche RSE forte au cœur de son projet d'entreprise, qui s'articule autour des trois dimensions du développement durable (l'économie, l'environnement et le social) et qui se décline à travers son ambition forte d'être « La banque naturellement RSE », inscrite dans le plan stratégique La GO Production 2027 et déclinée autour de deux axes :

- **accompagner les transitions de nos clients** en s'appuyant sur des offres et des services dédiés ainsi que sur les expertises et savoir-faire BPGO. Le pilotage des actions RSE externe, à destination des clients, est assuré par les différents marchés (Particuliers, Professionnels, Gestion Privée, Agriculture et Entreprises) de la Direction du Développement et coordonné par une référente dédiée au sein de la Direction de l'Exploitation Commerciale ;
- **poursuivre la dynamique RSE interne :** piloter et animer le plan de sobriété pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'empreinte de fonctionnement de BPGO et continuer à sensibiliser les collaborateurs à la RSE. Le suivi des actions de RSE interne est assuré par un référent dédié, au sein du Secrétariat Général qui fédère les activités de mécénat, de la RSE interne et des agences dédiées à l'accompagnement des clients fragiles financièrement et en rebond.

La mise en œuvre des actions repose, de manière plus large, sur l'ensemble des directions de BPGO.

<sup>1</sup> <https://www.fnbp.fr/agir-pour-leau/>

<sup>1</sup> Terminologie projet stratégique VISION 2030 : <https://www.Groupebpce.com/le-Groupe/plan-strategique/>

## 2.3 Labels et engagements

### Engagements du Groupe BPCE



<sup>1</sup> Périmètre certains affiliés Natixis Investment Managers (Natixis IM), BPCE Assurances rejoignant les PRI en 2016.




<sup>2</sup> Engagement pris par Natixis en 2018, élargi au Groupe BPCE en 2024.

### Notations extra-financières du Groupe BPCE

Les notations extra-financières du Groupe BPCE sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.groupebpce.com/rse/ratings-standards-internationaux/>

### Labels et certifications de BPGO

Les actions réalisées par BPGO en matière de RSE sont évaluées par des organismes publics et privés qui octroient un label et/ou une certification, gage de conformité à une norme :

-  depuis 2012, BPGO est labellisée Lucie 26000, qui repose sur la norme de Responsabilité Sociétale des Entreprises ISO 26000 ;
-  depuis 2015, BPGO a obtenu le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), qui souligne la volonté d'intégrer des pratiques durables avec les fournisseurs ;
-  depuis 2021, BPGO a également été labellisée, pour sa politique d'égalité, affirmant son engagement envers l'égalité et la mixité professionnelles ;
-  depuis 2022, l'obtention du label ISR (Investissement Socialement Responsable) témoigne de la volonté de BPGO d'orienter ses investissements vers des projets à impact positif pour la société et l'environnement ;
-  en 2023, l'obtention du label Employeur Partenaire, dans certains départements couverts par BPGO, valorise le soutien aux sapeurs-pompiers volontaires, soulignant l'engagement de BPGO envers le territoire et le bénévolat ;
-  en 2025, BPGO a été certifiée **Great Place to Work**, marqueur de la qualité de vie au travail.



## 3. UNE GOUVERNANCE PORTANT LES ENJEUX ESG AU PLUS HAUT NIVEAU

### 3.1 Rôle des organes d'administration et de direction

Les administrateurs du réseau Banque Populaire sont des chefs d'entreprise, des chercheurs, des enseignants et des salariés impliqués dans la vie économique de leur région. 100% des administrateurs du Conseil d'Administration de BPGO sont indépendants (hormis deux administrateurs représentant des salariés).

Pour répondre aux exigences du régulateur concernant l'évaluation du fonctionnement des conseils d'administration et la formation des administrateurs, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) a élaboré :

- un dispositif d'autoévaluation des conseils d'administration mis à disposition dans tout le réseau Banque Populaire ;
- un plan de formation annuel : celui-ci traite de thématiques liées aux neuf compétences retenues par la Banque Centrale Européenne, mais aussi des sujets liés à l'ESG ;
- un bilan annuel des formations a été mis en place afin de suivre le nombre de formations réalisées, le nombre d'heures de formation effectuées, la diversité des formations suivies et le taux de satisfaction.

Lors de l'examen de toute nouvelle candidature au mandat d'administrateur, le Comité des Nominations doit s'assurer que les aspects suivants de diversité sont bien observés : formation, parcours professionnel, âge, objectif quantitatif relatif à la représentation du sexe sous-représenté, représentation géographique équilibrée, représentation des différents types de marché, représentation des catégories socioprofessionnelles dominantes du sociétariat de BPGO, respect des critères de compétence collective tels que visés dans l'évaluation du Conseil.

Aucun des critères précités ne suffit seul à constater la présence ou l'absence de diversité qui est appréciée collectivement au sein du Conseil d'Administration. En effet, le Comité des Nominations doit s'attacher à la complémentarité des compétences techniques et la diversité des cultures et des expériences dans le but de disposer de profils de nature à enrichir les angles d'analyse et d'opinion sur lesquels l'organe de direction peut s'appuyer pour mener ses discussions et prendre ses décisions, favorisant ainsi une bonne gouvernance.

BPGO, dans le cadre des dispositions légales prévues par le Code monétaire et financier (articles L. 511-98 et L. 511-100), évalue périodiquement, et au moins une fois par an, le fonctionnement de son Conseil d'Administration. Cette mission est confiée au Comité des Nominations qui formule des recommandations sur les évolutions souhaitables quant à la composition de ce dernier en vue d'atteindre les objectifs de diversité.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration est composé de 17 membres indépendants, dont deux représentants des salariés et trois censeurs. Avec cinq femmes au sein de son Conseil d'Administration, BPGO atteint une proportion de 41,7% (hors administrateurs salariés et hors censeurs).

Le Conseil d'Administration nomme, sur proposition du Président, un Directeur Général.

### Formation des administrateurs

BPGO veille à l'adéquation des contenus de formation des membres du Conseil d'Administration avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'Administration. Leur formation est construite pour veiller à la compétence individuelle et collective des membres du Conseil d'Administration. Les formations proposées permettent d'appréhender et comprendre les évolutions et les enjeux du secteur bancaire.

Depuis 2014, BPGO s'appuie sur le plan de formation et les outils élaborés par la FNBP afin de répondre aux exigences du régulateur. Celui-ci traite de thématiques liées aux neuf compétences clés retenues par la BCE, mais aussi des sujets liés à l'ESG et aux transformations du modèle bancaire, impacté notamment par le digital.

Un bilan annuel des formations a été mis en place, par Banque Populaire et administrateur, afin de suivre le nombre de formations réalisées, le nombre d'heures de formation effectuées, la diversité des formations suivies, le taux de satisfaction.

Le programme de formation permet aux administrateurs de définir les meilleures orientations et de nourrir les débats des instances de BPGO, dans l'intérêt de l'ensemble de ses clients et sociétaires.

Dans un contexte où il est crucial d'anticiper les exigences de la Banque Centrale Européenne et de répondre à la complexité croissante du secteur bancaire, la Fédération Nationale des Banques Populaires, rejointe par la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, a initié le projet de créer une formation certifiante ESSEC, destinée aux dirigeants non exécutifs. Cette initiative intervient en complémentarité des formations réglementaires et vise à renforcer la capacité d'intervention stratégique des administrateurs au sein de leur Conseil d'Administration, en leur donnant les moyens de jouer pleinement leur rôle.

Le programme s'articule sur six journées et porte sur les enjeux en lien avec l'actualité comme la transformation digitale, l'intelligence artificielle, les nouveaux modèles de distribution et la communication d'influence. La pédagogie retenue est centrée sur l'expérimentation et l'évaluation. Une première promotion « pilote » constituée de nouveaux Présidents de Conseil d'Administration et de Présidents des Comités d'Audit et des Risques, démarrera en juin 2026 avec pour horizon un déploiement annuel dès 2027. La Présidente du Conseil d'Administration de BPGO y est inscrite en 2026.

Le module « Modèle coopératif » des Banques Populaires vise à transmettre les fondamentaux de leur modèle coopératif à travers une formation structurée en deux parties. La première partie se concentre sur la découverte des principes clés qui définissent ce modèle, tandis que la deuxième partie permet un approfondissement des concepts abordés, afin de renforcer la compréhension des enjeux et des valeurs qui sous-tendent les Banques Populaires. Ce parcours a pour objectif d'assurer que les participants acquièrent une connaissance solide et pertinente pour s'approprier et défendre le modèle coopératif dans l'exercice de leurs fonctions.

## 3.2 Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation de BPGO

### Au niveau du Conseil et de ses comités

Les enjeux ESG sont traités par l'organe de surveillance et déclinés par l'organe exécutif.

Au niveau du Conseil d'Administration et de ses comités : le Conseil d'Administration de BPGO se réunit sur convocation de sa Présidente du Conseil d'Administration, Carine CHESNEAU, aussi souvent que l'intérêt de la société et les dispositions légales et réglementaires l'exigent et au moins six fois par an. Plusieurs comités spécialisés ont été institués par le Conseil d'Administration et exercent leur activité sous sa responsabilité. Leurs missions sont définies dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration. Le président de chacun de ces comités dresse un compte-rendu des travaux du comité destiné au Conseil d'Administration. Outre les sujets abordés régulièrement au cours des réunions du Conseil d'Administration comme les rapports trimestriels d'activité de BPGO, les conventions réglementées, les points d'actualité et questions diverses pour information, les sujets de durabilité sont également examinés principalement dans le cadre du Comité Sociétariat et RSE et du Comité des Risques.

## COMITOLOGIE BPGO

### COMITE SOCIÉTARIAT & RSE • Présidente Nathalie LEMEUR

Quatre séances en 2025 dont une séance conjointe avec le Comité des Risques

- MISSIONS**
- formuler des propositions et des recommandations / avis au Conseil d'Administration sur les orientations stratégiques de BPGO en matière de sociétariat et de RSE ;
  - contribuer à la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux lors de la prise de décisions sur l'activité de BPGO ;
  - contribuer à nourrir les travaux et alimenter les réflexions conduites par la Fédération Nationale des Banques Populaires en matière de sociétariat et de RSE et s'en imprégner ;
  - veiller à la mise en œuvre de ces orientations stratégiques, permettant notamment de promouvoir le statut coopératif ;
  - émettre un avis sur l'évolution annuelle des indicateurs de performance extra-financière, qu'ils soient obligatoires ou volontaires ;
  - suivre l'état d'avancement et les résultats de la révision coopérative. Il peut formuler des recommandations/avis sur les actions correctrices proposées ;
  - veiller à la qualité de l'information financière fournie aux sociétaires et aux tiers en cas d'offre au public de parts sociales.

- PRINCIPAUX SUJETS ESG TRAITÉS**
- présentation des rapports extra-financiers : rapport d'impact volontaire incluant le bilan carbone et l'Empreinte Coopérative et Sociétale (ECS) ;
  - présentation des leviers d'actions pour diminuer le bilan carbone de BPGO ;
  - examen des risques ESG, cadre réglementaire et gestion des risques ;
  - bilan de l'Assemblée Générale dont l'engagement des sociétaires et l'évolution du nombre de sociétaires/capital ;
  - suivi des chiffres clés du sociétariat ;
  - présentation des résultats de l'enquête menée auprès des collaborateurs sur le modèle coopératif ;
  - présentation de la newsletter trimestrielle sociétariat et RSE ;
  - présentation des actions d'animation du sociétariat ;
  - suivi des actions du plan stratégique sur la RSE

### COMITÉ DES RISQUES • Président Gilles BARATTE

Six séances dont une séance conjointe avec le Comité Sociétariat & RSE

- MISSIONS**
- évaluer l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
  - accompagner la gestion des risques ;
  - évaluer et examiner la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle en matière de gestion des risques climatiques et environnementaux et formuler au Conseil d'Administration toute proposition, avis ou recommandation en la matière.

- PRINCIPAUX SUJETS ESG TRAITÉS**
- dispositif d'appétit au risque dont le risque climatique ;
  - macro-cartographie des risques dont les risques climatiques ;
  - rapport annuel au titre des articles 258 à 264 de l'arrêté A-2014-11-03 sur le contrôle interne dont les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
  - suivi des risques climatiques ;
  - sécurité des Systèmes d'Information ;
  - bilan d'activité RGPD ;
  - rapports LCB-FT.

## AU NIVEAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

**COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE** • Président : Directeur Général  
Hebdomadaire

**MISSIONS** Le Comité de Direction Générale est un organe décisionnel pour toute orientation stratégique et s'assure de l'alignement de toutes les parties prenantes de l'organisation sur un objectif commun.

Ses missions sont de plusieurs natures :

- valider et/ou arbitrer dans les champs du plan stratégique et du pilotage global de BPGO ;
- valider le projet de budget ;
- valider les actions ou projets dont la temporalité leur confère un caractère stratégique ou politique ;
- anticiper les évolutions et leurs conséquences sur les métiers de la banque ;
- suivre l'avancement du plan stratégique et valider les inflexions nécessaires à sa réussite ;
- valider les propositions d'organisation concernant plusieurs directions ;
- valider les primes managériales, enveloppes d'augmentations ;
- informer sur la semaine passée (auto-rapport).

**PRINCIPAUX SUJETS ESG TRAITÉS**

- validation des objectifs commerciaux intégrant les produits responsables ;
- validation de grands projets ESG tels que l'autoconsommation collective d'énergie ;
- validation des objectifs et des actions de la saison 2 du plan stratégique tels que la réduction des émissions de GES, la part de financement de la transition des professionnels et des entreprises, encours de financements de la rénovation de l'immobilier résidentiel ;
- l'appropriation de la RSE par chaque direction.

**COMITÉ EXÉCUTIF** • Président : Directeur Général  
Hebdomadaire

**MISSIONS**

- échange et partage d'informations à visée transverse ;
- présentation des sujets réglementaires ou devant être connus de tous ;
- présentation de sujets à des fins de challenges par les membres du COMEX ;
- présentation ou échange sur les thèmes abordés en Comité de Direction Générale (CDG) :
  - présentation des décisions stratégiques validées en CDG ;
- échange sur des sujets à enjeux stratégiques ou sur l'application opérationnelle des décisions ;
- échange sur la compréhension des actions stratégiques à mettre en œuvre et ayant des répercussions sur plusieurs directions ;
- prise de décision et discussion sur l'organisation de l'entreprise :
  - transformation de l'entreprise : cadre décisionnel pour les projets de transformation et les sujets transversaux (par exemple : plan stratégique, plan de transformation) ;
  - harmonisation/alignement des actions à entreprendre au quotidien.

**PRINCIPAUX SUJETS ESG TRAITÉS**

- suivi des actions menées à la suite de l'enquête **Great Place To Work** ;
- remise du rapport d'impact volontaire à chaque membre du Comité Exécutif intégrant l'évolution du bilan carbone et l'Empreinte Coopérative et Sociétale ;
- suivi trimestriel des délais de paiement des fournisseurs ;
- suivi mensuel de l'avancement du plan stratégique dont les projets liés à la RSE ;
- réflexion sur les actions à mener en 2026 dans le cadre de la saison 2 du plan stratégique.

**RÉUNION DE COORDINATION SUR LA RSE** • Présence des trois Directeurs Généraux Adjoints, chacun en charge d'un des trois piliers (pilotage, RSE externe, RSE interne) et du COMEX  
Une réunion tous les 2 mois

**MISSIONS**

- promouvoir la RSE pour BPGO dans toutes ses composantes et pour son développement ;
- accompagner les clients sur tous les marchés et le territoire dans leurs transitions.

**PRINCIPAUX SUJETS ESG TRAITÉS**

- présentation organisation RSE au sein de BPGO et de la répartition des sujets ;
- présentation du programme IMPACT du Groupe BPCE et de sa déclinaison au sein de BPGO ;
- présentation des projets et indicateurs stratégiques de la saison 2 du plan stratégique.

### 3.3 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / Impact Inside

Au niveau du Groupe BPCE, la Direction de l'Impact, rattachée au Président du Directoire de BPCE, propose, fait valider et porte la stratégie ESG du Groupe. Elle joue un rôle transverse et s'assure de la bonne exécution opérationnelle des projets permettant de décliner les ambitions du projet stratégique VISION 2030 de l'Impact sur les dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), assurant une coordination globale et un accompagnement de chaque filière.

Un Comité Impact réunissant dix dirigeants des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne a coconstruit la stratégie Impact du Groupe BPCE et en assure désormais le pilotage, validant les orientations, les projets prioritaires et le plan de travail opérationnel.

Une filière Impact, coordonnée et portée par la Direction de l'Impact, pilote et accompagne la transformation durable des modèles d'affaires et métiers du Groupe BPCE pour intégrer les enjeux ESG. Composée de l'ensemble des entités et métiers du Groupe, elle garantit la co-construction, la mise en œuvre de lignes directrices communes et la déclinaison propre aux spécificités de chaque modèle d'affaires. Elle permet de s'assurer de l'exécution opérationnelle du projet stratégique Impact.

Chaque établissement et métier du Groupe BPCE a désigné un sponsor Impact, membre de la filière, qui impulse et coordonne le plan d'action Impact au niveau de son entreprise et participe à la dynamique de co-construction.

Au sein de BPGO, les différents métiers déclinent la démarche Impact du Groupe BPCE, avec de nombreux travaux engagés, parmi lesquels :

- l'intégration de l'ESG dans les processus commerciaux et d'octroi de crédit. BPGO déploie des formations dédiées à ses forces commerciales afin de leur permettre d'échanger avec leurs clients sur leur démarche RSE, leur exposition aux risques climatiques et l'impact de leur activité sur l'environnement ;
- le financement des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des bâtiments – s'appuyant notamment sur des prêts à taux bonifié - et de la mobilité douce ;
- la collecte d'épargne dédiée aux financements responsables ;
- la commercialisation d'offres partenaires permettant aux clients de limiter leur impact sur l'environnement et de s'adapter au réchauffement climatique (bilan carbone, prestations de conseil, solutions de rénovation énergétique clé en main) ;



- la déclinaison des trajectoires de décarbonation, visant à aligner ses portefeuilles de financement sur une trajectoire de neutralité carbone.

Ces travaux sont coordonnés de façon globale par deux fonctions en charge de la RSE, l'une sur la RSE dite « interne » et l'autre sur la RSE dite « externe ».

## 4. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ESG

BPGO s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques ESG mis en place à l'échelle du Groupe BPCE au travers d'un plan d'action dédié. Ce plan d'action, coordonné par le Département des Risques ESG au niveau du Groupe, a été renforcé courant 2024 en ligne avec les engagements ESG du Groupe BPCE dans le cadre du projet stratégique VISION 2030 et avec les exigences réglementaires.

Ce plan d'action pluriannuel, aligné sur le projet stratégique 2024-2026 et directement imbriqué dans la stratégie et les actions mises en œuvre par le programme « Impact », fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité des Risques ESG et par le Comité des Risques du Conseil de Surveillance du Groupe BPCE. Il s'articule autour des quatre thèmes suivants :

- la gouvernance des risques ESG ;
- le renforcement de la connaissance des risques ;
- l'insertion opérationnelle des travaux ;
- les mécanismes de pilotage consolidé des risques.

BPGO s'inscrit dans le processus d'identification des risques climatiques et environnementaux mis en place au niveau du Groupe BPCE, qui vise à structurer la compréhension des risques auxquels le Groupe est exposé à court, moyen et long terme et à identifier les axes prioritaires de renforcement du dispositif de maîtrise des risques. Ce processus d'identification s'appuie sur :

- la mise en place d'un **référentiel des risques ESG** : s'agissant des risques climatiques et environnementaux, il distingue les risques physiques (température, vent, eau, masses solides, biodiversité, eau et ressources marines, ressources naturelles, pollution) et les risques de transition (évolutions réglementaires et juridiques, ruptures technologiques, comportement des parties prenantes) ;
- l'identification et la description des **canaux de transmission** reliant les facteurs de risques climatiques et environnementaux aux autres catégories de risque (risques de crédit, risques d'assurance, risques structurels de bilan, risque de réputation, etc.) ;
- l'**évaluation de la matérialité** des risques ESG en regard des autres catégories de risques en s'appuyant sur des méthodes et outils permettant l'évaluation qualitative ou quantitative des risques ESG.

Le Groupe BPCE s'appuie notamment sur une méthodologie interne d'évaluation des enjeux et des risques climatiques et environnementaux. Cette méthodologie s'appuie sur une base de connaissances sectorielles documentant les principaux enjeux et risques liés au secteur, et des évaluations à dire d'experts suivant les axes de la taxonomie européenne. Ces méthodologies font l'objet de travaux d'amélioration continue afin d'étendre l'évaluation aux facteurs de risque sociaux et de gouvernance et de prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques ainsi que la disponibilité des données et des outils d'analyse.

En coordination avec les travaux menés à l'échelle du Groupe BPCE, BPGO déploie progressivement les outils et méthodes de prise en compte des facteurs de risques ESG dans ses prises de décision opérationnelle, en s'appuyant sur les processus mis en place par les principales filières de risque de la banque (crédit, investissement, opérationnels, etc.).

En particulier, dans le cadre du processus d'octroi de crédit, la prise en compte des risques ESG s'appuie sur :

- les politiques de risque de crédit du Groupe BPCE, qui intègrent des critères d'octroi ou des points de vigilance se rapportant aux enjeux ESG et aux risques associés, lorsque ceux-ci sont pertinents pour le secteur considéré, permettant de guider l'analyse des dossiers de financement sur ces aspects ;

- l'application des politiques sectorielles ESG du Groupe BPCE, encadrant l'activité de financement sur les secteurs charbon, pétrole et gaz, défense et sécurité ;
- l'intégration des enjeux ESG dans le dialogue stratégique entre BPGO et ses clients Entreprises. Ce « dialogue ESG » permet d'enrichir la connaissance client sous l'angle des enjeux et d'alimenter l'analyse des enjeux extra-financiers dans les dossiers de crédit ;
- la notation des risques ESG déployée sur l'ensemble du portefeuille Entreprises. Cette notation des risques ESG, indépendante de la notation crédit, fournit aux analystes une indication du niveau de sensibilité du client aux risques ESG.

## 5. UNE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG AU PLUS PRÈS DU TERRITOIRE AFIN DE RENFORCER NOTRE IMPACT POSITIF GRÂCE À LA FORCE DE NOS SOLUTIONS LOCALES

### 5.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact

Le modèle coopératif de BPGO place le dialogue avec les parties prenantes au cœur de ses actions. Son ancrage territorial lui permet d'être à l'écoute de tous et de saisir les attentes de la société, en favorisant les écosystèmes locaux et le dialogue avec ses parties prenantes, comme les chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles, les écosystèmes entrepreneuriaux, les structures éducatives, les associations et fondations que BPGO accompagne.

En détenant le capital de BPGO au travers de parts sociales, les clients deviennent sociétaires et participent activement à la vie, aux orientations et notamment sur le développement durable de BPGO. Les membres du Conseil d'Administration, représentants des clients sociétaires, représentent les territoires et la société civile au cœur de la gouvernance de BPGO.

Les attentes des parties prenantes sont également identifiées et prises en compte au travers des relations régulières avec les dirigeants des Banques Populaires, la Fédération Nationale des Banques Populaires, les Instances Représentatives du Personnel et les associations. Enfin, les enquêtes d'image ou de prospective sont autant de sources d'identification de l'évolution des attentes des parties prenantes.



	Modalités de dialogue	Finalité et résultats
<b>Sociétaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux Assemblées Générales</li> <li>Élection des représentants</li> <li>Réunions dédiées et lettres d'information</li> <li>Animation par la Fédération Nationale des Banques Populaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation et promotion du modèle coopératif</li> <li>Participation à la vie de la banque</li> <li>Accès à une information privilégiée de la vie de la banque et son impact dans la région</li> <li>Mesure de la satisfaction</li> </ul>
<b>Membres du Conseil d'Administration (sociétaires)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux Conseils d'Administration</li> <li>Participation aux comités spécialisés</li> <li>Groupes de réflexion</li> <li>Programmes de formation et séminaires</li> <li>Site administrateurs dédié</li> <li>Université des administrateurs tous les deux ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance</li> <li>Participation à la définition des orientations stratégiques</li> <li>Fonction de surveillance, notamment maîtrise des risques et fiabilité du contrôle interne</li> </ul>
<b>Collaborateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Baromètre social (enquête interne mesurant le climat social dans les entreprises du Groupe BPCE) et baromètre satisfaction métiers</li> <li>Baromètre Engag'Coop, tous les deux ans, mesurant la perception du modèle coopératif, les points forts et les axes d'amélioration</li> <li>Entretiens annuels</li> <li>Formations</li> <li>Communication interne</li> <li>Réseaux associatifs et communautés</li> <li>Droit d'alerte des collaborateurs</li> <li>Consultation des représentants du personnel et des organisations syndicales représentatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la qualité de vie au travail, de la santé et de la sécurité au travail</li> <li>Fidélisation et engagement des collaborateurs (gestion des carrières et des talents, développement des compétences et expertises)</li> <li>Participation des représentants du personnel aux grandes thématiques stratégiques et de transformations et négociations d'accords</li> </ul>
<b>Clients</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens</li> <li>Dialogue dédié pour intégrer les enjeux ESG</li> <li>Événements clients</li> <li>Enquêtes de satisfaction NPS</li> <li>Partenariats institutionnels et commerciaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition des offres et accompagnement des clients</li> <li>Dialogue ESG : acculturation des clients, accompagnement des démarches de transformation, évaluation des risques pour une meilleure prévention et gestion par le client</li> <li>Amélioration de la satisfaction client</li> <li>Contrôle du respect des règles de conformité et déontologiques dans les politiques commerciales, procédures et parcours de vente</li> <li>Gestion des réclamations</li> <li>Médiation</li> </ul>

	Modalités de dialogue	Finalité et résultats
<b>Fournisseurs et sous-traitants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique d'achats responsables</li> <li>Rencontres régulières avec les fournisseurs stratégiques</li> <li>Enquête « Voix des fournisseurs »</li> <li>Préparation des certifications</li> <li>Dispositif d'écoute et enquêtes de satisfaction</li> <li>Droit d'alerte des fournisseurs et mise en place d'un médiateur indépendant</li> <li>Audit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte relations fournisseurs responsables, associant les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance</li> <li>Respect des clauses ESG intégrées dans les contrats</li> <li>Identification de plans de progrès pour mieux connaître les attentes des fournisseurs</li> <li>Améliorer le niveau de satisfaction et la relation</li> <li>Consultation et appels d'offres</li> <li>Mesure de satisfaction</li> </ul>
<b>Acteurs institutionnels, fédérations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontres régulières (autorités publiques, chambres consulaires...)</li> <li>Participation à des groupes de travail sectoriels à l'échelle locale</li> <li>Réponses aux consultations publiques</li> <li>Transmissions d'informations et de documents</li> <li>Siège dans les conseils (EPL, LS, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution de manière constructive au débat public et participation à une prise de décision collective, juste et éclairée</li> <li>Prise en compte des spécificités sectorielles</li> <li>Conformité réglementaire</li> </ul>
<b>Associations et ONG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appels à projets</li> <li>Mécénat</li> <li>Mécénat de compétences</li> <li>Échanges réguliers</li> <li>Sièges dans les conseils de fondations ou d'associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts positifs au travers de nombreuses initiatives culturelles et solidaires dans différents domaines : création d'entreprises, insertion, solidarité, jeunes, sport, protection de l'environnement...</li> <li>Amélioration de la transparence</li> <li>Apport d'expertises croisées : bancaire / financière et meilleure appréhension des acteurs locaux</li> </ul>

## 5.2 Les enjeux ESG de BPGO

Au sens de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), un rapport de durabilité est publié aux bornes du Groupe BPCE. BPGO est donc exemptée de rapport de durabilité obligatoire dans le cadre de la CSRD, elle publie néanmoins ce rapport d'impact volontaire.

L'analyse de double matérialité<sup>1</sup> a été réalisée sur le périmètre consolidé du Groupe BPCE, incluant l'ensemble des Banques Populaires. Pour 2025, le Groupe BPCE identifie comme enjeux matériels : le changement climatique, les effectifs de l'entreprise, les communautés affectées, les clients et la conduite des affaires. Ces enjeux sont traités dans le rapport d'impact volontaire de BPGO au sein des chapitres suivants :

Enjeu matériel pour le Groupe BPCE	Chapitre Rapport d'Impact Volontaire
<b>Changement climatique</b>	Contribuer à la décarbonation de l'économie
<b>Personnel de l'entreprise</b>	Être un employeur de référence
<b>Communautés affectées</b>	Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire
<b>Clients et utilisateurs finaux</b>	Une banque inclusive qui protège
<b>Conduite des affaires</b>	Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

<sup>1</sup> La notion de double matérialité consiste à considérer la matérialité à la fois du point de vue de l'impact (impact des activités de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement dans la chaîne de valeur et à travers ses relations d'affaires) et du point de vue financier (impact de l'environnement extérieur sur l'entreprise, qui engendre ou peut engendrer des impacts sur la situation financière de l'entreprise, le coût du capital, la performance financière).



**CONTRIBUER À LA  
DÉCARBONATION DE  
L'ÉCONOMIE EN RENDANT  
L'IMPACT ACCESSIBLE À TOUS**

**02**

## 1. PLAN DE TRANSITION DU GROUPE BPCE POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La contribution du Groupe BPCE à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique de l'économie s'illustre par la mise en place d'un plan de transition qui concerne autant ses activités de financement, de gestion d'actifs et d'assurance – avec notamment des trajectoires sectorielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les secteurs les plus intensifs en émissions – que pour son empreinte propre.

Ce plan de transition est pleinement intégré à la stratégie globale. Il utilise des leviers commerciaux qui permettent, en adaptant la stratégie commerciale du Groupe BPCE, d'accompagner la transition de nos clients.

Ainsi, le Groupe BPCE a défini les axes stratégiques suivants :

- **accompagner ses clients** dans leur transition environnementale ;
- **aligner ses portefeuilles** de financement et d'assurance sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- **des trajectoires de décarbonation** proposées par les sociétés de gestion d'actifs européennes à leur clientèle d'investisseurs ;
- **étendre sa stratégie** de refinancement durable, afin de disposer des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs ;
- **poursuivre** la réduction de son empreinte propre.

BPGO contribue au plan de transition du Groupe BPCE en accompagnant les particuliers, entreprises et collectivités locales sur son territoire et en apportant une gamme de solutions diversifiées et adaptées aux besoins de ses clients.

### L'Impact accessible à tous

- Accompagnement de tous ses clients dans leur transition environnementale
- Alignement de ses portefeuilles de financement et d'assurance sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris
- Trajectoires de décarbonation proposées par les sociétés de gestion d'actifs européennes à leur clientèle d'investisseurs
- Extension de la stratégie de refinancement durable afin de disposer des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de VISION 2030
- Poursuite de la réduction de son empreinte propre

### Adaptation de la stratégie commerciale des activités

**Accompagner les clients particuliers**

- Dans la rénovation énergétique
- Dans la mobilité douce
- Dans la remise en état après sinistre
- Via des produits d'épargne dédiés

**Accompagner les clients personnes morales dans l'évolution des modèles d'affaires**

- En s'appuyant sur l'analyse des plans de transition (ambition, performance passée et présente, leviers et actions, gestion opérationnelle)
- Avec une offre de produits et de solutions adaptés à la clientèle des entreprises
- Avec une offre de produits adaptés à la clientèle des investisseurs
- Via le renforcement des expertises de financement de la transition énergétique, le financement des énergies renouvelables, le M&A et les services d'intermédiaires sur les marchés de capitaux

**Pilotage de décarbonation des portefeuilles**

### Leviers

- Accompagnement des clients particuliers avec une gamme complète de solutions de rénovation énergétique des logements permettant de préserver la valeur du patrimoine immobilier
- Accompagnement des clients particuliers et entreprises dans la mobilité bas-carbone
- Dialogue ESG permettant le conseil, en proximité des entreprises, avec l'analyse des modèles d'affaires selon leurs tailles et secteurs économiques
- Soutien à l'évolution du mix énergétique et accompagnement de la diminution du recours aux énergies carbonées
- Pilotage des trajectoires de décarbonation des secteurs les plus émissifs en carbone
- Démarche continue de réduction de l'empreinte propre sur l'immobilier, la mobilité, le numérique, les achats

### Objectifs et plans d'action

**Des objectifs chiffrés de décarbonation fondés sur la science pour...**

- Les financements des secteurs carbo-intensifs des portefeuilles de financement
- Les portefeuilles d'investissement des activités d'assurance
- Les portefeuilles et mandats de l'activité de gestion d'actifs

**...complétés par des plans d'action dédiés qui capitalisent sur l'ancrage local du groupe et sa compréhension des enjeux des territoires :**

- Financement dédié à la rénovation énergétique pour les particuliers
- Financement dédié à la décarbonation et à la transition des entreprises
- Augmentation des financements des énergies renouvelables de 15 % à horizon 2026
- Dialogues ESG avec les entreprises
- Développement constant d'expertises sectorielles (infrastructures énergétiques, transports...)
- Développement d'une gamme sélective de fonds et services de transition en proposant des produits avec une thématique de transition, ou portant des ambitions de décarbonation
- Activités relevant de l'empreinte propre

## 2. BPGO ACCOMPAGNE SES CLIENTS DANS LEUR TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Le modèle coopératif de BPGO place les clients sociétaires au cœur de la gouvernance et permet de renforcer la prise en compte de leurs attentes et leurs besoins. Capitalisant sur son ancrage local et sa compréhension approfondie des spécificités de son territoire, elle se positionne aux côtés de tous ses clients, en leur proposant des solutions locales et adaptées.

Les actions de BPGO participent ainsi à l'adaptation de la stratégie commerciale des activités du Groupe BPCE et s'inscrivent dans les axes stratégiques du plan de transition (cf. ci-dessus).

### 2.1 Accompagner les clients particuliers

Concernant la clientèle des particuliers, le Groupe BPCE concentre son action sur l'accompagnement des efforts de rénovation énergétique, compte tenu de la position prépondérante du Groupe sur le secteur de l'immobilier et accompagne le développement de la mobilité douce. Plusieurs offres de produits et services, et parcours sont proposés. En augmentant le nombre de financements pour la rénovation énergétique des logements, le plan d'action décliné par tous les établissements du Groupe BPCE mobilisera annuellement un milliard d'euros de financement des travaux de rénovation énergétique pour les particuliers à horizon 2026.

#### Dans la rénovation énergétique

Dans un contexte où la performance énergétique des logements est un enjeu majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie et au besoin de valoriser son patrimoine immobilier, BPGO œuvre au quotidien pour permettre à ses clients d'engager des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs logements :

- en proposant à ses clients l'utilisation de l'application « Conseils et solutions durables », disponible sur l'application mobile, qui permet de calculer simplement son empreinte carbone et de bénéficier de conseils et solutions pour les travaux de rénovation énergétique. BPGO a ainsi enregistré 245 000 visiteurs uniques sur cette application depuis son lancement (soit + 29% par rapport à 2024)<sup>1</sup> ;
- en accompagnant ses clients porteurs de projet immobilier, pour les logements individuels. Plusieurs prestations et parcours leur sont proposés :
  - o bilan énergétique ;
  - o la recherche de subventions ;
  - o la garantie de bonne fin des travaux, financements adaptés à chaque situation (prêt éco-PTZ dédié, prêt à Impact, préfinancement des subventions), partenariats établis ou en test avec des spécialistes de la rénovation (Cozynergy).
- en augmentant le montant annuel de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments pour les particuliers : en 2025, le montant de financements de travaux de rénovation énergétique<sup>2</sup> était de 58 M€ pour BPGO (soit + 42% par rapport à 2024) ;
- en intégrant au sein de l'offre d'assurances multirisques habitation, l'assurance des constructions durables et du matériel de production d'énergie renouvelable pour favoriser la transition climatique du secteur de l'habitat.



1. Cumul du nombre de visiteurs uniques depuis le lancement en 2023 du module Conseils et Solutions durables.  
2. Production annuelle.

### Dans la mobilité douce

La transition vers les mobilités « bas-carbone » constitue l'un des enjeux majeurs de la transition énergétique. BPGO a fait évoluer ses offres pour accompagner ses clients particuliers dans l'adaptation à ce nouveau contexte :

- un prêt « Véhicule propre » pour répondre aux besoins de financement des véhicules « propres » (soit, selon la réglementation, les véhicules électriques et hybrides rechargeables émettant moins de 50g de CO<sub>2</sub> par km) ;
- des offres d'assurance automobiles, dédiées aux véhicules « propres » (hybrides, électrique, GPL) avec un avantage tarifaire spécifique pour les véhicules électriques (jusqu'à -10%) et aux petits rouleurs (réduction jusqu'à 10% s'ils parcourent moins de 8000 kilomètres) ont été mises en marché ;
- des offres d'assurance déployées pour accompagner l'acquisition de moyens de mobilité douce (trottinette, vélo électrique, gyropode...) au sein du contrat Multirisque Habitation ;
- l'application « Conseils et solutions durables » proposant aux clients un accompagnement complet : compréhension des évolutions réglementaires, identification des Zones à Faibles Émissions (ZFE), calcul de la vignette Crit'Air de son véhicule, estimation de l'impact carbone de ses déplacements via le simulateur de l'ADEME, identification des aides et subventions favorisant l'adoption d'une mobilité moins émissive, recherche d'un véhicule propre à l'achat ou sous forme locative, financement et assurance de ces véhicules.

### Via des produits d'épargne dédiés

En proposant des produits d'épargne dont les ressources ont vocation à être affectées au financement de prêts locaux pour la transition écologique, BPGO permet à ses clients particuliers de prendre part efficacement à cet objectif commun.

Le dispositif de fléchage des produits d'épargne bancaire « verts » permet de justifier l'affectation des fonds collectés sur le CODEVair ou le CATVair, vers des univers de financement contribuant à la transition énergétique et environnementale : rénovation énergétique, mobilité « bas-carbone », transition d'activité et énergies renouvelables, ou constructions immobilières aux derniers standards de performance énergétique. Ce dispositif s'applique également aux 10% de fonds collectés sur le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS).

**En 2025, l'encours d'épargne collectée sur le CODEVair (livret d'épargne monétaire) et le CATVair (compte à terme) représentait pour BPGO un montant de 133 M€.**

L'offre d'épargne financière ESG distribuée par BPGO s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Managers et les gestionnaires d'actifs du Groupe BPCE. Les clients peuvent ainsi accéder à :

- des produits qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, à savoir l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement (article 8 du règlement européen SFDR) ;
- des produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable évalué au travers d'indicateurs (article 9 du règlement européen SFDR).

À fin 2025, la collecte brute sur les fonds commercialisés articles 8 et 9 relevant ces objectifs d'investissements s'élevait à 3 614 M€ pour BPGO<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>. Collecte brute, en millions d'euros, des financements en provenance de fonds d'investissements dont l'objectif respecte les critères articles 8 et/ou 9 de la réglementation SFDR.

## 2.2 Accompagner les besoins des clients personnes morales dans l'évolution de leur modèle d'affaires

### Avec une offre de produits permettant aux personnes morales d'agir en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

Pour permettre à ses clients d'affirmer leur pouvoir d'agir et d'aborder leur avenir avec confiance, BPGO a adapté son organisation avec une communauté de référents locaux et des experts régionaux, formé ses collaborateurs, innové avec des offres et services permettant d'accompagner au mieux notre territoire sur les transitions : environnementale, démographique, technologique et géopolitique.

Cette organisation permet de concentrer l'expertise et ainsi de mieux servir les entreprises clientes en leur proposant des produits adaptés dans les différents univers de la transition : construction/acquisition/rénovation, mobilité, transition d'activité et énergies renouvelables.

**La création en 2025 de la structure dédiée Otoktone Finance durable vient renforcer cette organisation en soutien des PME, ETI, Institutionnels et acteurs publics dans leurs démarches de durabilité et d'innovation.**

S'appuyant sur ses équipes spécialisées, BPGO a proposé à plusieurs entreprises des prêts fléchés et indexés à leur stratégie RSE (*Sustainability Linked Loan*), se traduisant par une évolution à la hausse ou à la baisse des conditions de financement en fonction des performances environnementales, sociales et sociétales de leur organisation.

À titre d'exemple, elle a notamment accompagné en 2025 :

- Lisaqua, entreprise nantaise, dans le cadre de la mise en place d'un prêt Bleu (financement de projets spécifiques visant à protéger les ressources océaniques et aquatiques) pour financer la construction de sa ferme crevetteicole innovante à faible impact environnemental ;
- Neosoft, dans la mise en place d'un financement indexé à leur stratégie de durabilité visant à :
  - o réduire leur empreinte carbone tous les ans ;
  - o améliorer la formation et l'expertise de ses consultants ;
  - o déployer une stratégie sur le numérique responsable (sobriété) en s'appuyant sur une démarche de labellisation.

Dans une démarche, initiée en 2025 et commune avec le Groupe BPCE, visant à approfondir la connaissance des enjeux de décarbonation du portefeuille de crédit immobilier commercial, BPGO a réalisé une collecte de données extra-financières permettant une analyse de la performance carbone des bâtiments financés et du potentiel de décarbonation de ce portefeuille. Le Groupe BPCE développe désormais des outils pour améliorer la qualité et la granularité des données environnementales recueillies. Ces avancées renforcent la capacité du Groupe BPCE à accompagner ses clients dans la décarbonation et l'adaptation au changement climatique de leurs bâtiments dont la rénovation énergétique du bâti, l'efficacité énergétique des équipements, la construction durable.

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises clientes dans leur démarche de transition et de décarbonation, BPGO accélère la production de financements et développe la commercialisation du Prêt à Impact dédié aux PME, ETI et acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le fonctionnement de ce prêt, dont la tarification est indexée sur les performances extra-financières du client, encourage les comportements vertueux et met en valeur les engagements RSE de ses clients. Le client choisit, avec le chargé d'affaires, un indicateur et un objectif parmi une liste proposée. À chaque date anniversaire du financement, si l'objectif est atteint, le client bénéficie d'une bonification. Dans le cas contraire, c'est le taux d'intérêt contractuel qui s'applique, sans pénalité.

**En 2025, 52,2 M€ de prêts à impact ont été accordés par BPGO auprès des PME et ETI.**

**En 2025, BPGO a financé la transition et la décarbonation pour les entreprises du Grand Ouest à hauteur de 715 M€ (+50% par rapport à 2024), soit 19,7% des financements moyen long terme de BPGO.**

BPGO s'appuie également sur le déploiement de solutions globales associant des partenaires dont :

- Naldéo pour des travaux d'optimisation énergétique ;
- Sami pour la réalisation d'un bilan carbone et l'élaboration d'un plan de décarbonation ;
- Dix Septembre pour la recherche de financements publics destinés aux projets de décarbonation ;
- Hekeos, cabinet de conseil expert en aides publiques et subventions sur le volet des clients institutionnels.

Concernant les sujets de mobilité, plusieurs solutions permettent à la clientèle entreprise de réduire l'impact environnemental de son parc automobile en favorisant les alternatives vertes. Ces dernières peuvent être financées en crédit-bail mobilier ou location longue durée (incluant conseils car *policy*, prestations écoconduite, gestion de parc connecté et autopartage).

Pour assurer un accompagnement de qualité des clients, la montée en compétences des équipes commerciales se renforce (formations des métiers aux enjeux de durabilité, animations). Ces dernières entretiennent un dialogue régulier avec leurs clients autour d'enjeux sectoriels spécifiques, notamment via l'organisation de webinaires de sensibilisation et la mise en relation avec des partenaires.

**Avec un dialogue ESG adapté à la stratégie et aux modèles d'affaires des clientèles entreprises**

BPGO propose un service de conseil en proximité avec un apport d'expertises pour intégrer les enjeux ESG dans la transition des modèles d'affaires de ses clients entreprises, quels que soient leur taille et secteurs économiques. Elle engage ainsi un dialogue stratégique pour les accompagner dans leur transition environnementale et identifier les risques et opportunités relatifs à cette transition. Cette action s'appuie sur les « dialogues ESG », l'exploitation des rapports et données extra-financières.



**2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires**

Le Groupe BPCE accompagne les entreprises du secteur des énergies renouvelables et finance des actifs de production d'énergies bas carbone via des financements de projets grâce à la complémentarité en termes d'expertises de ses différents métiers.

Pour les projets nécessitant des ressources financières de long terme, tels que le photovoltaïque, l'éolien, l'hydraulique, le biogaz ou la biomasse, BPGO dispose d'équipes d'ingénierie financière dédiées et peut bénéficier du savoir-faire des métiers spécialisés du Groupe BPCE (Natixis et BPCE Énergéco).

S'agissant du financement des énergies renouvelables, BPGO est notamment intervenue sur deux projets emblématiques en 2025 tels que Méthabio Normandie dans l'Orne (projet de méthanisation pour un collectif d'agriculteurs associés à un industriel du secteur), ou encore en s'associant au financement du parc éolien de la Minée en Vendée.

**En 2025, le montant des financements accordés à des projets d'énergies renouvelables s'élève à 295,5 M€ (soit + 55% par rapport à 2024).**

Fort de son expertise, Crédit Maritime Grand Ouest (CMGO) poursuit son accompagnement des projets de décarbonation du transport maritime. Le transport maritime mondial constitue un pilier majeur du commerce international, avec près de 90% des marchandises échangées chaque année transitant par voie maritime. Ce secteur est responsable de plus de 3% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, un niveau comparable à celui de l'aviation. Dans ce contexte, il est urgent de déployer rapidement des alternatives décarbonées et résilientes pour le transport maritime.

**CMGO est ainsi un des premiers financeurs régionaux des projets de transport vélique (propulsion par le vent) du territoire.** À titre d'exemple, il est intervenu en 2025 dans le financement de VELA, néo armateur vélique qui construit un catamaran nouvelle génération, destiné au transport transatlantique de marchandises.

**C'est aussi pour répondre à cet enjeu que CMGO, a investi 35 M€ dans différents véhicules d'investissement dédiés au maritime, dont l'objet est pour partie le financement d'une économie durable et responsable : Mer Invest, Impact Océan Capital, Blue Forward...**

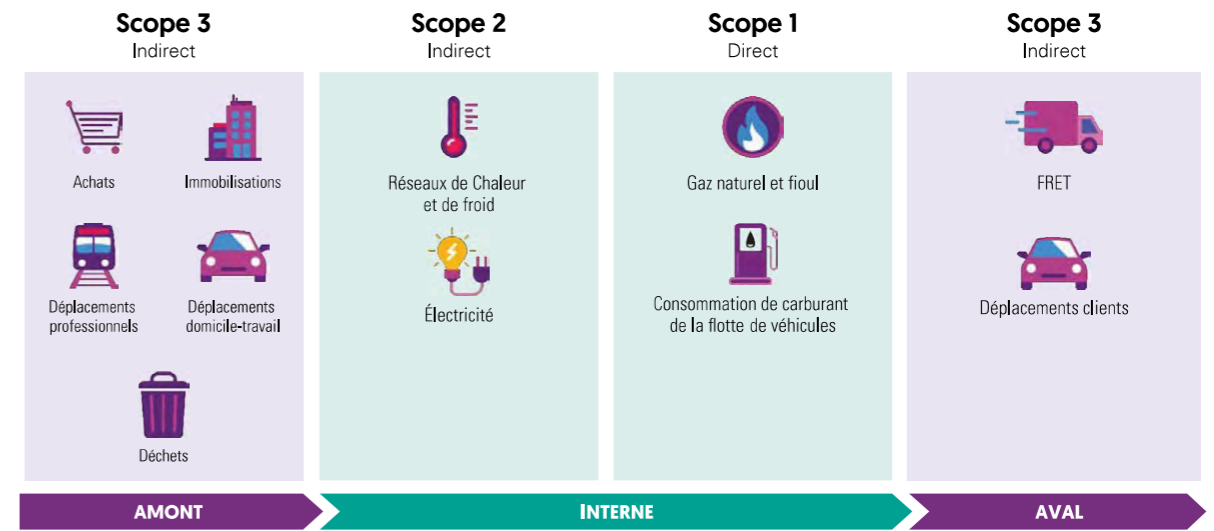


Enfin CMGO au travers des Trophées innovation Océan (concours valorisant les solutions à impact positif sur l'océan) a mis en avant cette année de nombreuses entreprises dont les innovations ont un impact positif sur l'environnement et le développement durable telles que ZENI, société qui révolutionne le traitement des eaux usées en introduisant des microalgues. Grâce à cette innovation, les eaux sont débarrassées des polluants, valorisées par la suite en matière première pour le secteur de l'agronomie ou l'alimentation animale. Avec ce concept, ZENI offre une solution adaptée et vertueuse pour le secteur industriel et agricole.

**3. EMPREINTE PROPRE DE BPGO**

Dans le prolongement d'une démarche de réduction de son empreinte propre déjà engagée depuis plusieurs années, BPGO s'inscrit dans la trajectoire de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du Groupe BPCE.

Le périmètre des émissions de GES calculées au titre de l'empreinte propre est schématisé comme suit :



Le bilan total des émissions de GES de BPGO s'établit à 22 052,03 teqCO<sub>2</sub> à fin 2025, en réduction de 5,46% sur un an.

Il se décompose comme suit :

En teqCO <sub>2</sub> Selon le GHG Protocol <sup>1</sup> / Location Based	31/12/2025	31/12/2024	Évolution (en %)
<b>Total Émissions brutes de GES Périmètre 1</b>	<b>894,06</b>	<b>854,81</b>	<b>+ 4,59</b>
<b>Total Émissions brutes de GES Périmètre 2</b>	<b>244,95</b>	<b>248,65</b>	<b>-1,48</b>
<b>Total Émissions brutes de GES Périmètre 3</b>	<b>20 913,01</b>	<b>22 221,80</b>	<b>-5,88</b>
Biens et services achetés	8 385,66	9 283,82	-9,67
Biens d'investissement	3 387,45	3 479,82	-2,65
Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie	338,16	349,81	-3,33
Déchets produits lors de l'exploitation	127,93	142,37	-10,14
Voyages d'affaires	1 336,26	1 488,72	-10,24
Déplacements domicile-travail des salariés	4 608,95	4 749,21	-2,95
Acheminement en aval	2 782,61	2 728,04	+ 2
<b>Émissions totales de GES Empreinte propre</b>	<b>22 052,03</b>	<b>23 325,26</b>	<b>-5,46</b>

Le poste le plus significatif est celui des achats, qui représente 38% du total des émissions de GES émises par BPGO. Le poste « Déplacements » (incluant les déplacements domicile-travail, professionnels et des clients en agences) représente quant à lui 37% du total de ces émissions et 15% du total pour le poste « Immobilisations » (parcs informatique et véhicules, bâtiments). Le poids de ces différents postes au sein du bilan carbone est stable depuis plusieurs années.

La baisse la plus marquée entre 2024 et 2025 est celle du poste « Achats » (9,67% – voir tableau ci-dessus).

BPGO a élaboré un programme de réduction de son empreinte carbone ; les principaux leviers de réduction des émissions de GES identifiés sont les suivants :

- immobilier : travaux de rénovation énergétique, généralisation de la domotique dans les bureaux et agences, réduction des surfaces occupées ;
- achats : intégration des critères RSE dans chacune des étapes d'achats, évaluation de la performance RSE des fournisseurs lors des consultations ;
- mobilité : diminution des déplacements des collaborateurs, notamment domicile-travail (télétravail), transformation de la flotte de véhicules ;
- numérique : développement d'applications plus économes, prolongation de la durée de vie des équipements, amélioration de l'efficacité énergétique des data centers, formation aux gestes écoresponsables.

## Immobilier

La réduction de l'empreinte carbone des locaux est générée via des travaux de rénovation énergétique, la généralisation de la domotique dans les bureaux et les agences ainsi que la réduction des surfaces occupées.

Le projet « Agence responsable » déployé au niveau du Groupe BPCE a permis d'identifier 26 pratiques « responsables ».

<sup>1</sup> La restitution « GHG Protocol » présentée respecte la catégorisation des émissions requises par le GHG Protocol mais ne répond pas aux exigences méthodologiques spécifiques de cette norme pour le poste Immobilisations. La méthodologie utilisée par le Groupe BPCE, qui repose sur la collecte des données relatives au parc et l'amortissement des émissions sur leur durée de vie, est conforme aux exigences de la méthodologie BEGES.

BPGO s'inscrit dans la stratégie d'approvisionnement énergétique du Groupe BPCE, au cœur du programme « Entreprise responsable ». Elle vise à assurer une stabilité de la fourniture d'énergie, une prévisibilité des prix et un verdissement de l'approvisionnement en tenant compte d'une part croissante des énergies renouvelables au sein d'un mix d'approvisionnement essentiellement décarboné, propre au territoire français. Par sa mise en œuvre, le mix d'approvisionnement actuel en électricité représente 100% d'énergies renouvelables.

Une enveloppe d'1,3 M€ est dédiée en 2025 aux travaux spécifiques de rénovation et de performance énergétique des sites de BPGO. La généralisation de la domotique dans les bureaux et les agences ainsi que l'optimisation des surfaces occupées ont permis de réduire les émissions de GES de BPGO.

Les agences rénovées entre 2022 et 2024 ont, en moyenne, progressé d'une étiquette énergétique. L'ensemble des mesures prises par BPGO en matière de performance énergétique est repris dans le cahier des charges « construction éco-responsable BPGO », adossé au cahier des charges de rénovation des agences. Ainsi, sont traités dans ce document, l'éclairage, les dispositions en matière de chauffage, climatisation, ventilation, la gestion de l'eau, l'isolation, les revêtements et les dispositions diverses qui peuvent être décidées à l'occasion de travaux (par exemple panneaux solaires). Ce cahier des charges intègre également les filières de fabrication locales (par exemple utilisation de matériaux biosourcés fabriqués en local).

BPGO est également volontariste dans la production de sa propre énergie, sur sa première année de fonctionnement, le parc photovoltaïque de son siège social a couvert 28% des besoins électriques de ce site.

## Achats responsables

Les actions de BPGO en matière d'achats responsables sont développées dans le chapitre 4 au paragraphe 3.

## Mobilité

Articulés autour d'un plan de mobilité, plusieurs dispositifs encouragent la mobilité douce des collaborateurs de BPGO :

- la mise en place d'un accord de télétravail, à raison de deux jours/semaine pour les collaborateurs des services centraux et deux jours/mois pour les collaborateurs du réseau ;
- la politique voyages de BPGO encourage les collaborateurs à privilégier le train pour tous les trajets de moins de quatre heures si celui-ci constitue une alternative pertinente à l'avion ;
- la mise en place d'aides pour l'utilisation de transports doux, dans la limite du plafond du forfait Mobilité Durable fixé à 600 € par an et par collaborateur : remboursement à 100% de l'abonnement aux transports en commun, prime au covoiturage pour les chauffeurs, indemnités kilométriques vélo, déploiement d'une application de covoiturage domicile-travail ;
- remplacement d'une partie de la flotte de véhicules par des véhicules moins émetteurs de CO<sub>2</sub>.

BPGO participe au groupe de travail dédié à l'électrification de la flotte automobile initié fin 2024. Le projet a notamment mis à disposition un état des lieux des flottes du Groupe BPCE, des synthèses des évolutions réglementaires et fiscales, des analyses des différentes solutions de recharge, un catalogue de véhicules adaptés à ces nouveaux enjeux, ainsi que des préconisations sur la conduite du changement.

## Numérique

De multiples actions sont engagées pour mettre en place un écosystème numérique plus responsable en s'appuyant sur des techniques de développement d'applications plus économes, de prolongation de la durée de vie des équipements, d'amélioration de l'efficacité énergétique des data centers et de sensibilisation de tous les collaborateurs du Groupe BPCE aux gestes écoresponsables. Le référencement de l'empreinte carbone des équipements a également été mis en place.

À son échelle, BPGO procède à des actions régulières de purge de fichiers pour réduire l'espace de stockage numérique. Elle relaie également l'opération Digital Clean Up Days qui incite les collaborateurs à adopter des pratiques numériques responsables. Des travaux ont également été initiés pour réduire le nombre d'imprimantes individuelles en agence.

## ÊTRE UN EMPLOYEUR DE RÉFÉRENCE



03

## 1. DROITS DE L'HOMME

BPGO s'inscrit dans la contribution du Groupe BPCE au respect et à la promotion des droits humains, conformément au Pacte Mondial des Nations Unies, dont il est signataire. Ceci constitue un des socles fondamentaux de l'exercice de sa responsabilité sociétale d'entreprise (cf. Charte des droits humains du Groupe BPCE)<sup>1</sup>.

BPGO décline le Code de conduite et d'éthique<sup>2</sup> du Groupe BPCE, qui présente sous forme de « Principes » ses convictions et engagements, dont « Promouvoir le respect des droits de l'homme dans toutes nos activités ».

BPGO, à travers sa politique de ressources humaines :

- s'attache à créer un environnement inclusif, respectueux, sans distinction ni discrimination, qui favorise le bien-être de ses collaborateurs et offre une rémunération valorisant l'engagement des collaborateurs ;
- s'assure de la mise en place d'un dispositif adéquat de prévention et de protection pour garantir la santé et la sécurité au travail et s'engage à protéger la vie privée de ses collaborateurs et la confidentialité de leurs données conformément à la réglementation applicable ;
- respecte les droits de ses collaborateurs à la liberté d'association et à la négociation collective.

En outre, les collaborateurs de BPGO doivent, dans le cadre de leur activité professionnelle, appliquer et respecter les droits de l'homme, conformément au Code de conduite et d'éthique (principe 5).

## 2. ATTRACTIVITÉ, FIDÉLISATION ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

### 2.1 Attractivité

BPGO se distingue par un ADN social qui se nourrit de valeurs coopératives, d'un ancrage territorial fort et d'une volonté d'agir en tant qu'employeur responsable. Sa stratégie repose sur sa marque employeur reconnue et puissante et s'articule autour d'orientations fortes en matière de recrutement, de fidélisation et d'engagement.

#### Recrutement et marque employeur

Les processus de recrutement de BPGO sont adaptés aux besoins du marché local et doivent permettre aux candidats de rejoindre une entreprise qui leur fournira le bon niveau d'accompagnement professionnel, avec la possibilité d'évoluer ensuite au sein de BPGO et/ou du Groupe BPCE.

BPGO a su développer une stratégie de marque employeur en s'appuyant sur trois piliers :

- placer le collaborateur au centre en incarnant davantage ses publications avec la prise de parole de collaborateurs ;
- mener des campagnes de communication pour promouvoir les métiers et soutenir des opérations de recrutement ;
- valoriser tous ses engagements en matière d'inclusion (mixité, handicap, diversité) avec des actions de communication dédiées.

Pour attirer les talents dans un univers concurrentiel, BPGO renforce ses actions :

- une présence marquée sur nos territoires avec notamment le renforcement des relations écoles en régions, présence sur plusieurs *jobboards* et médias spécialisés, intervention en écoles, présence sur les salons, pour développer la notoriété et l'image grâce à une communication sur notre culture, notre modèle coopératif, nos métiers cœurs et les opportunités d'emploi ;
- une diversification de nos modes de recrutement pour renforcer l'expérience candidat au travers de formats variés : forums virtuels de recrutement, *afterwork* en agence (*Place Datings*), animations collectives, *jobdating* ;

- une stratégie de communication sur les réseaux sociaux et en lien avec la marque employeur de BPGO et CMGO « Place à Vous », qui met en avant nos collaborateurs ;
- des marqueurs forts autour du sport, de la santé et de l'engagement collectif.

BPGO est résolument engagée à renforcer sa marque employeur auprès des jeunes talents. Consciente de l'importance de cette nouvelle génération pour l'avenir de l'entreprise, BPGO dispose d'une stratégie dédiée visant à attirer, développer et recruter les jeunes professionnels.

BPGO est présente sur plusieurs sites et médias spécialisés dans l'emploi. L'objectif est de développer significativement sa notoriété et son image grâce à une communication amplifiée sur la culture, les métiers et les opportunités d'emplois.

BPGO privilégie une approche de recrutement responsable, structurée et multicanale, visant à attirer, sélectionner et intégrer des talents dans le respect des principes d'égalité des chances, de diversité et d'inclusion.

Les recrutements peuvent être réalisés par la mobilité interne, favorisant l'évolution professionnelle et la fidélisation des collaborateurs ou par des recrutements externes par approche directe des talents et/ou via la diffusion d'offres d'emploi sur des supports adaptés et sécurisés (site carrière, LinkedIn, partenariats écoles, cabinets spécialisés, dispositif de cooptation « Coopt'Ouest »).

Chaque mode de recrutement est mobilisé en fonction des enjeux du poste, des compétences recherchées, du niveau de qualification attendu et du contexte organisationnel, dans le respect des principes de non-discrimination.

La politique de recrutement et mobilité de BPGO :

- **s'appuie sur son identité de banque coopérative**, fondée sur des valeurs sociétales et un ancrage régional fort dans le Grand Ouest. Les valeurs coopératives portées par BPGO et sa démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) sont présentées aux candidats lors de l'entretien d'embauche et reprises dans un dépliant regroupant « les bonnes raisons de rejoindre BPGO ». Ces éléments sont intégrés dans le parcours d'intégration de tout nouvel embauché ;
- **s'inscrit dans une logique d'accompagnement** de ses collaborateurs et de la différenciation de ses métiers, dans un contexte de concurrence accrue et de moindre attractivité du secteur ;
- **prévoit, pour recruter ses futurs talents, d'accompagner les jeunes** en leur proposant un contrat d'alternance du Bac +3 au Bac +5. Le recrutement par l'alternance est plébiscité afin d'anticiper les besoins sur chaque territoire et de permettre l'intégration de collaborateurs formés en région. À titre d'illustration, BPGO a accueilli 151 alternants en 2025.

En complément de cette politique, BPGO dispose de son propre cabinet de recrutement interne, GO Recrutement. Une équipe de recruteurs 100% BPGO-CMGO, accompagnée des métiers, référencée en tant qu'experts du recrutement interne et externe, développe des solutions innovantes et adaptées aux évolutions du marché (*Place à vous*, *Job dating*, *Afterworks*, cooptation). Ses objectifs :

- attirer de nouveaux talents ;
- limiter la durée de vacance de poste ;
- participer au renforcement de la fierté d'être BPGO et CMGO ;
- faire rayonner la marque employeur ;
- améliorer l'expérience candidat.

**À titre d'exemple, il y a eu, en 2025, 429 recommandations de collaborateurs sur le dispositif de cooptation (contre 307 en 2024).** Les recrutements sont effectués en partenariat avec le métier accueillant, impliquant le manager dans ce *process* engageant.

#### Diversifier les recrutements : Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)

BPGO a mis en place une promotion de futurs Conseillers Particuliers en s'appuyant sur le dispositif de Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) proposé par France Travail, qui permet de former et de recruter des demandeurs d'emploi. Un partenariat avec France Travail, l'École Supérieure de la Banque (ESB) et deux Directions Régionales a permis d'intégrer en novembre une promotion de sept Conseillers Particuliers, dans le cadre d'un programme d'inclusion et de reconversion à l'initiative de BPGO.

<sup>1</sup> <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/10/24/1007-charte-droits-humains-groupe-dles.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.img.banquepopulaire.fr/app/uploads/sites/23/2025/11/28091603/riv-ok-2024.pdf>  
<https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

### Accompagnement et suivi renforcé pour les nouveaux entrants

Dès le recrutement effectué, une attention particulière est portée à l'intégration du nouveau collaborateur afin que l'expérience candidat se traduise par une expérience collaborateur réussie. Il bénéficie de l'intégration dans une promotion de nouveaux entrants, d'un dispositif de tutorat et de formations personnalisées, d'un accompagnement par la RH et par son manager.

BPGO propose un parcours d'intégration et d'accompagnement des nouveaux entrants renforcé sur trois ans dans le cadre commun de l'accord GEPP Groupe (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels).

Cette démarche d'accueil est structurée autour de plusieurs étapes majeures : un parcours de pré-boarding avec une application mobile spécifique pour découvrir BPGO et préparer l'arrivée du nouveau collaborateur; un parcours d'intégration (rencontres avec l'équipe et les parties prenantes clés) et un suivi renforcé pendant les premiers mois (entretiens réguliers avec le manager, le responsable RH).

BPGO s'engage avec les nouvelles recrues dans une dynamique d'accueil et d'apprentissage, afin de favoriser leur intégration et leur épanouissement professionnel. Le parcours d'intégration a été retravaillé afin que chaque nouveau collaborateur qui intègre BPGO puisse bénéficier systématiquement du parcours d'intégration « Place à mon avenir » prévu pour faciliter son intégration, sa montée en compétences et sa prise de poste avec, par exemple, la tenue d'un entretien d'intégration. Ce parcours est personnalisé en fonction du profil du nouvel entrant.

BPGO a également créé des postes de conseillers en pépinière (Conseillers Particuliers, Professionnels, Agriculture et Entreprises) et des collaborateurs en « Campus professionnels », qui sont affectés sur un bassin d'emploi. Cela permet d'intégrer des futurs conseillers, d'accompagner leur montée en compétences en situation et de pouvoir les affecter dès qu'un poste se libère sur leur zone de mobilité. BPGO a également lancé, fin 2025, le « Campus Crédit Maritime », un nouveau parcours de formation dédié à la marque affinitaire Crédit Maritime.

### Une évolution professionnelle enrichissante, grâce à la mobilité interne et à l'accompagnement des parcours

BPGO fait de la mobilité interne l'une de ses priorités pour renforcer le sentiment d'appartenance et d'engagement et fidéliser les talents.

Des dispositifs sont proposés aux collaborateurs pour dynamiser la mobilité interne :

- **une bourse à l'emploi** (au niveau de l'entreprise et du Groupe BPCE) pour faciliter l'accès aux opportunités disponibles à l'ensemble des collaborateurs et des plateformes Groupe (pour comprendre les nombreux métiers et filières emploi des entreprises du Groupe et se projeter dans les évolutions et parcours possibles) ;
- **Mobiliway**, plateforme dédiée à l'accompagnement des collaborateurs dans leurs projets de mobilité.

La politique de formation active, déployée par BPGO, favorise l'apprentissage en continu via son portail de formation « L'académie BPGO » et est un vecteur de fidélisation important.

La politique Ressources Humaines de BPGO vise à favoriser le développement des compétences et l'employabilité de ses collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel. Ils peuvent ainsi se former, développer leurs compétences et évoluer sur les différentes filières métiers. Tous les collaborateurs bénéficient chaque année d'un entretien annuel avec leur manager, leur permettant de construire leur projet professionnel.

Des Comités Mobilités Carrières permettent aux managers de présenter, valider et accompagner les projets de leurs collaborateurs auprès des équipes des ressources humaines.

Ces Comités Mobilités Carrière sont complétés par des revues annuelles animées dans chacune des directions, permettant ainsi aux Directeurs des Fonctions Supports, Directeurs Régionaux et à leurs Directeurs de Groupe de prendre connaissance de la cartographie des projets professionnels validés lors des Comités Mobilités Carrières, des formations diplômantes et des mobilités fonctionnelles approuvées au sein de leur direction régionale, afin d'anticiper les recrutements nécessaires.

Un formulaire permet aux collaborateurs souhaitant réaliser une mobilité géographique de déclarer leur projet professionnel et de le porter à la connaissance des équipes de la Direction des Ressources Humaines.

## 2.2 La compétence au cœur des politiques RH

BPGO s'investit dans l'employabilité à long terme de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité de s'enrichir de nouvelles expériences via des opportunités de carrière valorisantes et le développement en continu de nouvelles compétences. Dans un environnement en constante évolution et de forte concurrence, BPGO s'attache aussi à développer ses potentiels et ses leaders pour assurer la relève sur les postes clés de l'entreprise et piloter l'atteinte de ses engagements notamment en matière de diversité et d'inclusion.

La politique de développement des compétences s'exprime à travers l'accord Groupe relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) signé en juillet 2025 qui définit un socle commun de politiques et de pratiques. Il s'inscrit en cohérence avec les accords de branche et d'entreprise dans les domaines de la formation professionnelle, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que de la qualité de vie au travail, conformément à la législation en vigueur en matière de formation professionnelle en France.

Les objectifs principaux de la politique de développement des compétences se déclinent à travers quatre axes majeurs :

- **favoriser l'intégration des jeunes aux métiers ;**
- **encourager la mobilité professionnelle et accompagner la transformation des métiers ;**
- **sensibiliser et former à l'Impact ;**
- **garantir un accompagnement à l'IA pour tous.**

Le développement des compétences est un investissement de long terme pour BPGO et former ses collaborateurs est un enjeu stratégique.

Dans cette période de transformation profonde et rapide de l'ensemble des métiers du secteur bancaire, BPGO souhaite mobiliser les ressources et dispositifs pédagogiques pour favoriser la montée en compétences de ses collaborateurs et les accompagner dans l'évolution de leur métier : faire la banque de demain avec les collaborateurs d'aujourd'hui, les accompagner dans la transformation des métiers, créer les conditions favorables aux évolutions professionnelles.

Par exemple, en 2025, BPGO a lancé le dispositif « GO horizons », pour permettre aux collaborateurs d'explorer les métiers du réseau, et l'accompagnement nécessaire pour construire un projet qui leur ressemble, dans un cadre sécurisé et guidé. **Près de 200 collaborateurs et 95 managers des fonctions supports ont pu participer à des ateliers et forums métiers pour découvrir les opportunités et les dispositifs d'accompagnement et de formation personnalisés pour les guider dans une potentielle reconversion professionnelle.**

BPGO a également initié le « Campus Crédit Maritime », un dispositif innovant de formation à destination des nouveaux collaborateurs double marque BPGO-CMGO, pour bien appréhender les enjeux et opportunités de la marque Crédit Maritime.

Par ailleurs, pour accompagner et renforcer ce développement des compétences, de nombreux chantiers sont initiés :

- **formation à la nouvelle démarche commerciale** à l'ensemble des managers du réseau *retail*, pour assurer notamment une meilleure proactivité vis-à-vis des clients ;
- **parcours « Finance Durable » et du produit PEAC « Plan Épargne Action Climat »**, par la mise en place de formations en classes virtuelles à destination de près de 1 200 collaborateurs et managers du réseau *retail* ;
- **formation « Métamorphose – s'approprier les enjeux ESG2 »** à l'ensemble de la filière *Corporate*.

Enfin, le portail dédié aux ressources humaines permet d'améliorer le suivi individualisé des collaborateurs. Il intègre les données du parcours de chaque collaborateur au sein de l'établissement et permet de construire un parcours professionnel individualisé.

L'entretien annuel et le Comité Mobilité Carrière permettent aussi d'alimenter et d'enrichir les réflexions du collaborateur.

L'identification des compétences à développer à l'avenir repose sur un certain nombre d'études, comme :

- les études réalisées annuellement par les observatoires des métiers et des qualifications, qui offrent une vision éclairée des évolutions en cours ou à venir et des impacts de ces changements auprès des organisations, de l'emploi et des compétences ;
- des études spécifiques sur le périmètre Banque Populaire ;
- des études interbranches entre les branches banques et mutualistes (étude débutée en 2024 sur les enjeux de l'IA générative au sein du secteur bancaire).

### Accompagner la transformation des métiers

Pour chacun des grands domaines de métiers, un programme dédié prépare les collaborateurs aux compétences de demain et les encourage à maintenir leurs compétences, les développer et progresser dans leur métier.

Le programme « Progresser dans le réseau » a permis par exemple à BPGO de mettre en place des parcours de développement personnalisés auprès de ses conseillers commerciaux.

### Le Campus Impact

En 2025, le Groupe BPCE a mis en place le « Campus Impact », un dispositif de formation s'articulant autour de trois axes :

- un socle commun fondé sur des savoirs généraux ;
- des modules de perfectionnement sur des thématiques stratégiques prioritaires ;
- des modules spécifiques par filière métier.

Ce dispositif réunit les formations à jour disponibles pour construire des plans de formation par métier.

Le projet stratégique VISION 2030 intègre un objectif de formation de 100% des collaborateurs aux enjeux ESG d'ici au 31 décembre 2026. Dans ce cadre, sera comptabilisée, pour tous, la réalisation d'une formation adaptée aux enjeux du Groupe BPCE ou de sa filière métier.

### Renforcement du Campus Tech & Digital et développement d'une culture positive de l'IA

L'objectif du Campus Tech & Digital est d'accompagner la montée en compétences en proposant des parcours, avec des spécialisations par métiers et typologie d'acteurs (collaborateurs, experts, dirigeants et personae du programme de transformation), afin que chaque collaborateur ait le niveau de connaissance adéquat pour la transformation IA du Groupe BPCE.

L'offre de formation est construite autour de neuf compétences stratégiques : l'expérience utilisateur, l'agilité à l'échelle, la compétence des *Product Owner*, la qualité de service, le numérique responsable, la data, la technologie et l'innovation, la sécurité du SI, le devOps.

Au sein de BPGO, pour permettre l'appropriation par les collaborateurs des technologies, des cadres et des outils data et IA, des actions et dispositifs d'acculturation sont déployés :

- semaine « Rendez-vous avec l'IA » ;
- animation d'une communauté de *digicoach* ;
- 22 sessions de formations à l'IA et au *prompting* ont été organisées, en région, à destination des *digicoachs* du réseau d'agences ;
- généralisation à l'ensemble des collaborateurs d'*e-learning*s fondamentaux et d'art du prompt de MAiA, l'outil d'intelligence artificielle du Groupe BPCE ;
- **à fin 2025, plus de 1 500 collaborateurs BPGO utilisent l'IA via l'outil MAiA.**

## 3. DIALOGUE SOCIAL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

### 3.1 Dialogue social

BPGO maintient un dialogue ouvert, transparent et constructif contribuant à la mise en œuvre de sa stratégie et à la performance de ses activités. Ce dialogue social favorise l'adhésion des partenaires sociaux et des collaborateurs dans le déploiement des politiques sociales. Le dialogue social repose sur des échanges réguliers notamment avec les représentants du personnel et les organisations syndicales représentatives, acteurs clés du bon fonctionnement de l'entreprise.

BPGO dispose de ses propres instances de dialogue social permettant d'animer une relation de proximité avec ses représentants du personnel, tant dans le cadre des Comités Sociaux Économiques que des instances de négociation collective.

Le dialogue social se traduit à travers des accords de Groupe applicables aux différentes entités le composant, tels que l'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences GEPP de 2025, qui aborde notamment les thématiques de l'équilibre intergénérationnel, des dispositifs d'aménagement des fins de carrière, du développement des compétences, de la mobilité professionnelle, géographique et du congé de mobilité. Cet accord innove en proposant un cadre de référence pour le déploiement de l'IA générative au sein du Groupe BPCE.

BPGO met en œuvre la négociation d'un ensemble d'accords fixant le socle de la politique sociale de son entreprise visant à renforcer l'engagement et la performance des collaborateurs. Ces accords viennent compléter les accords de la Branche Banque Populaire tels que les accords sur la prévention des incivilités, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la formation professionnelle et le handicap.

Au sein de BPGO, de nombreux accords d'entreprise ont été négociés tels que des accords relatifs :

- au temps de travail ;
- à l'intéressement et la participation intégrant des indicateurs extra-financiers ;
- aux plans d'épargne salariale intégrant systématiquement des fonds ISR ;
- à l'égalité professionnelle ;
- à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) ;
- au don de jours de repos ;
- au compte-épargne temps ;
- au travail à distance ;
- au temps de déplacements professionnels ;
- à la complémentaire santé ;
- à la mobilité ;
- aux négociations annuelles obligatoires.

**Au titre de l'année 2025, 10 accords d'entreprise et avenants ont été signés, témoins d'un dialogue social de qualité.**

Les accords et avenants relatifs au droit syndical ont permis de structurer les instances au sein de BPGO : CSE, CSSCT, négociations avec les délégués syndicaux, représentants de proximité et commissions issues du CSE afin de préparer les travaux de l'instance sur des thématiques dédiées.

## 3.2 Politique de rémunération

La politique de rémunération de BPGO reflète la performance individuelle et collective des métiers et des collaborateurs. Elle favorise l'équité en matière de rémunération, tout en garantissant des niveaux compétitifs et en intégrant des dispositifs de protection sociale adaptés pour tous les collaborateurs. Elle intègre également les objectifs fondamentaux d'égalité professionnelle et de non-discrimination poursuivis. À ce titre, BPGO veille notamment à l'équité de traitement en matière de rémunération entre les femmes et les hommes et porte par ailleurs une attention particulière à la rémunération de ses collaborateurs juniors et seniors.

## 3.3 Qualité de vie au travail

La politique en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de BPGO vise à renforcer l'engagement et l'efficacité collective et impacter positivement l'épanouissement et la santé des collaborateurs au service de la performance globale. La QVCT intègre un ensemble d'enjeux comme : l'environnement de travail, l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, l'accompagnement des transformations, l'accompagnement des carrières, la reconnaissance et le droit d'expression, etc.

Plusieurs accords QVCT ont été signés au sein du Groupe BPCE, notamment sur la mesure et la prévention du stress, sur les conditions de vie au travail, pour les aidants.

La démarche QVCT s'articule autour de quatre dimensions :

- **l'attention portée au bien-être au travail, le care** : des dispositifs au service du bien-être et de la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- **la qualité des relations et du management** : un management fondé sur la confiance qui responsabilise et fait grandir les équipes ;
- **l'environnement de travail** : un cadre de travail facilitant l'efficacité et la collaboration ;
- **la transformation** : une entreprise en évolution constante, qui veille à engager les collaborateurs dans le changement.

Un accord QVCT a été signé au sein de BPGO par l'ensemble des organisations syndicales le 14 mars 2023. Il intervient dans la continuité et en cohérence avec les actions menées depuis plusieurs années chez BPGO dans le cadre de sa stratégie de développement durable et de performance économique et sociale :

- faire de la QVCT un enjeu de responsabilité collective, lié à l'engagement de tous, à tous les niveaux de l'entreprise ;
- préserver la santé au travail par l'organisation du travail et l'accompagnement notamment des situations sensibles (handicap, proche aidant) ;
- positionner le management et les relations de travail au cœur de la QVCT, en développant les relations de travail basées sur la confiance, l'écoute et le *feedback* ;
- transformer l'organisation et l'environnement de travail en régulant la charge de travail au plus près des situations et en augmentant l'autonomie et la responsabilisation.

Un référent QVCT est nommé au sein de BPGO. Il met en œuvre la démarche en lien avec les autres directions et mène des actions de communication notamment lors de la semaine de la QVCT.

BPGO s'engage dans une politique de santé inclusive pour développer les bonnes pratiques dans la conciliation entre maladie et travail.

Par la signature de la charte Cancer@Work fin 2020, BPGO témoigne de sa volonté de mettre en place des actions concrètes en faveur de l'inclusion et du maintien dans l'emploi des collaborateurs touchés directement ou indirectement par un cancer ou une maladie chronique. Des courriers sont envoyés aux collaborateurs en arrêt de travail de longue durée pour leur transmettre les contacts utiles et ainsi, garder le lien avec BPGO.

Un partenariat a été conclu en février 2022 avec Prev&Care, une société de *care management*, pour une réponse personnalisée aux besoins des salariés aidants comprenant de l'information, de la formation et la mise en place de solutions de prise en charge de la personne aidée. **BPGO propose jusqu'à cinq jours supplémentaires d'absence pour les salariés proches-aidants ou en situation de handicap, ainsi que des organisations du travail adaptées.**

Un plan santé est mis en place afin de favoriser la lutte contre la sédentarité et la préservation de l'état de santé des collaborateurs. Il s'articule autour de plusieurs axes :

- le sport et la lutte contre la sédentarité ;
- l'ergonomie au poste de travail ;
- la lutte contre les cancers.

À titre d'illustration :

- les actions de sensibilisation grâce à des jeux concours ou des jeux sportifs ont été poursuivies avec l'application « *United Heroes* ». Tout au long de l'année, les collaborateurs sont sollicités pour participer à des challenges sportifs. Grâce à cette application, chaque activité physique génère des points. Un week-end sportif et convivial a été organisé en septembre 2025 en lien avec ces actions ;
- l'association sportive AS BPGO propose aux collaborateurs adhérents différentes pratiques sportives, en loisirs et lors de rencontres avec d'autres établissements du Groupe BPCE ;
- une campagne de dépistage des mélanomes a été proposée à tous les collaborateurs, sur leur lieu de travail.

BPGO a mis en place des dispositifs d'écoute des salariés à travers :

- l'enquête d'écoute *Great Place To Work* auprès de chaque collaborateur avec un taux de participation de 80% en 2025, complétée des enquêtes intermédiaires *Boost*, permettant de définir et mettre en œuvre des plans d'actions au sein de chaque entité de BPGO ;
- le dispositif « J'ai un truc à partager » : les collaborateurs peuvent remonter leurs irritants et suggestions ;
- la communauté « Les Écouteurs » permet aux équipes le souhaitant d'organiser des temps d'échanges afin que chacun puisse s'exprimer sur son ressenti ;
- la communauté des « Panels » qui sollicite des collaborateurs pour qu'ils apportent leur regard sur des projets déployés par BPGO ;
- l'entretien annuel d'évaluation : temps privilégié entre chaque collaborateur et son manager contenant un temps dédié sur la QVCT et la charge de travail.

## 3.4 Prévention des risques et sécurité au travail

BPGO déploie sa politique Sécurité de Personnes et des Biens sur la base des accords de branche Banque Populaire et des dispositions légales en vigueur. Ces accords édictent des règles de sécurité et de prévention des risques professionnels. Le corpus documentaire s'applique à l'intégralité des activités des salariés ainsi qu'aux prestations externalisées.

On peut citer :

- l'accord de branche Sécurité, qui vise à maintenir la vigilance des entreprises et à réaffirmer leur volonté d'assurer la sécurité du personnel face aux agressions ou aux risques émergents (de nature sanitaire, climatique, liés aux nouveaux modes de travail ou encore aux rassemblements à risque) ;
- l'accord de branche sur la lutte contre les incivilités et agressions commises par la clientèle (sur le lieu de travail, dans les situations de mobilité, ou au travers des outils de communication qu'ils soient numériques ou non).

La Commission de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) de BPGO se réunit trimestriellement. Elle est constituée par la Direction Générale et les Représentants du Personnel qui interagissent sur les dossiers de prévention et de sécurité. La CSSCT rend compte trimestriellement au Comité Social et Économique (CSE). Ce dernier est régulièrement consulté pour émettre un avis sur les différents dossiers ou lors du recours à un expert.



BPGO mène une politique volontariste autour de la santé et la sécurité au travail. À titre d'illustration :

- elle met en place des actions préventives afin d'accompagner les collaborateurs en contact avec les clients et exposés au risque d'agression, notamment par des formations et des dispositifs de sécurité ;
- en cas d'incivilité, un dispositif de déclaration, de traitement et d'accompagnement des collaborateurs concernés est mis en place avec notamment un soutien psychologique possible ;
- au travers des cellules de maintien dans l'emploi, BPGO travaille en équipe pluridisciplinaire avec les médecins du travail, les assistantes sociales et la cellule psychologique, le cas échéant. L'entreprise recourt à des experts externes tels que des ergonomes, informaticiens spécialistes des logiciels visuels ou encore des experts de la déficience auditive. Sous l'impulsion coordonnée de la CSSCT et de la Direction des Ressources Humaines, les problématiques identifiées donnent lieu à des mesures d'amélioration et d'aménagements ;
- des indicateurs de suivi de l'absentéisme ainsi que du nombre d'accidents de trajet et de travail avec arrêt sont mis en place et régulièrement partagés avec les partenaires sociaux ;
- en 2025, une sensibilisation et des vidéos ont été réalisées afin d'améliorer l'ergonomie et d'avoir les bonnes postures au poste de travail.

## 4. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET DES CHANCES

BPGO décline la politique Diversité, Équité et Inclusion du Groupe BPCE, au travers des politiques de ressources humaines, mises en place depuis plusieurs années. Leur objectif est de construire un environnement de travail toujours plus respectueux et inclusif, qui capitalise sur la diversité de ses collaborateurs et permet à chacun d'être entendu, valorisé, d'avoir un impact et d'offrir les mêmes opportunités aux talents de tous horizons, indépendamment de l'âge, des origines, du genre, de l'orientation ou de l'identité de genre ou du handicap.

### 4.1 Mixité et égalité professionnelle

La politique mixité et égalité professionnelle s'illustre concrètement au travers des principes mis en œuvre en matière de recrutement, d'égalité salariale, de promotion professionnelle, de parentalité, de lutte contre le harcèlement sexuel, les agissements sexistes et autres violences.

Avec la signature d'accords Égalité Professionnelle au niveau des branches, le Groupe BPCE a défini un socle commun d'actions en faveur de l'égalité femmes/hommes. L'ensemble de ces accords permet de définir les moyens mis en œuvre en matière de recrutement, d'égalité salariale, de promotion professionnelle, de parentalité, de lutte contre le harcèlement sexuel, agissements sexistes et autres violences.

BPGO a signé un accord spécifique sur le thème de l'égalité professionnelle. Cet accord fixe de nouvelles ambitions et objectifs de progression entre 2025 et 2027 – notamment sur le taux de femmes dans l'encadrement – pour poursuivre la dynamique engagée. Une attention particulière de progression du nombre de femmes au sein du management est également portée.

BPGO a rappelé son engagement à travers la signature de la Charte Mixité du Groupe BPCE.

BPGO s'est engagée en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle au travers d'actions concrètes et d'objectifs dans les domaines suivants :

- outils de sensibilisation mis à disposition des managers, des collaborateurs et des équipes dirigeantes : guide mixité, guide parentalité, vidéos de sensibilisation, quiz... ;
- processus RH portant sur la diversification des profils de recrutement, formation des recruteurs ;
- calcul de l'empreinte mixité : disposer d'un état des lieux précis de la mixité dans l'entreprise et mise en place d'un plan d'actions ;



- la sensibilisation de tous en matière de lutte contre le sexisme et le harcèlement en entreprise ;
- **label Égalité professionnelle : renouvellement obtenu en avril 2025 ;**
- actions de sensibilisation mensuelles auprès de l'ensemble des collaborateurs (*podcasts*, conférences, vidéos témoignages...) ;
- réseaux féminins : Les elles du Grand Ouest (675 membres sur Viva Engage, le réseau social interne) ;
- module de sensibilisation dans le cadre du parcours de formation de tous les nouveaux managers ;
- méthodologie de calcul des écarts de rémunération ;
- dispositifs de formation dédié aux femmes : parcours Déclat, pour identifier et accompagner les femmes à potentiel et parcours Booster, dédié aux femmes des viviers de futurs dirigeants.

Comme toutes les entreprises du Groupe BPCE, BPGO veille à la représentativité des femmes au sein de ses cadres dirigeants et de ses instances dirigeantes avec un objectif au-delà des 30% exigés à partir de mars 2026 dans le cadre de la « loi Rixain ».

**Au 31 décembre 2025, 46,9% de femmes sont représentées au sein de l'encadrement et 35% parmi les managers. 36% des membres des instances dirigeantes de BPGO sont des femmes.**

### 4.2 Handicap

BPGO est impliquée en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et du maintien dans l'emploi des collaborateurs et collaboratrices confrontés à des fragilités de santé ou à des accidents de la vie.

Elle déploie une politique d'inclusion visant à favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette politique est inscrite dans les accords du Groupe BPCE, dans les accords de branche Banque Populaire et agréés par l'État français conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH).

À travers ces accords, la politique Handicap couvre les axes principaux suivants :

- **le maintien en emploi** : grâce à la mise en place d'actions de détection des situations handicapantes le plus tôt possible ou en veillant à ce que ces salariés puissent bénéficier des mêmes perspectives d'évolution que les autres salariés ;
- **le recrutement et l'intégration** : en favorisant la professionnalisation de ces salariés, le *sourcing* et l'accompagnement à l'intégration des candidats en situation de handicap ;
- **le changement de regard** pour une meilleure inclusion : avec des actions de sensibilisation au handicap et à l'inclusion ;
- **le soutien au Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA)**, via une politique d'achats qui vise dans la mesure du possible à recourir aux prestations de structures STPA.



Au sein de BPGO, un référent handicap accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours dans l'entreprise.

Grâce à la mise en place de cette politique, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap atteint 5,94% en 2024, en dessous de l'obligation légale de 6%.

En 2025, BPGO a continué de promouvoir l'intégration des travailleurs en situation de handicap à travers plusieurs initiatives :

- Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) : BPGO a organisé divers événements, notamment :
  - o participation à un *job dating* handicap avec le MEDEF 44 ;
  - o mise en place du dispositif *DuoDay*, avec la création de cinq binômes dans les métiers du réseau et du siège ;
  - o participation aux trophées de l'insertion du MEDEF 44.

- **adaptations de poste : 22 adaptations de poste ont été effectuées pour des employés en situation de handicap. De plus, 73 collaborateurs ont reçu une prime de scolarité de 600 € brut par enfant en situation de handicap ;**
- communauté Handi'GO : composée de 51 collaborateurs aux parcours divers, cette communauté a travaillé sur plusieurs projets, notamment :
  - o organisation d'une plénière en présentiel pour les membres de la communauté avec le témoignage de l'association « Club House Nantes » qui œuvre sur les sujets autour de la santé mentale et l'intervention de Fabien Héraud, conférencier sur le handicap et le dépassement de soi ;
  - o mise en place de la charte d'accessibilité, incluant un accès prioritaire aux deux restaurants d'entreprise et une charte d'accessibilité pour les événements internes ;
  - o la diffusion mensuelle de portraits de collaborateurs en situation de handicap témoignant sur des dispositifs dont ils ont pu bénéficier au sein de BPGO ;
  - o poursuite du pilote « Les Handi'Bassadeurs », visant à déployer la politique handicap et à favoriser le dialogue et le soutien entre collaborateurs.
- communication : une newsletter trimestrielle intitulée « Handimix » est diffusée à tous les employés, abordant divers sujets liés au handicap et à la mixité.

### 4.3 Lutte contre la discrimination et le harcèlement

Afin de proposer un cadre de travail respectueux et sécurisé, dans lequel chacune et chacun des collaborateurs peut exprimer ses compétences et son potentiel, les politiques Diversité, Équité et Inclusion sont complétées par des dispositifs de ressources humaines robustes en matière de lutte contre la discrimination et le harcèlement.

Plusieurs types de dispositifs sont à la disposition des collaborateurs :

- des guides et des campagnes de communication qui sensibilisent les collaborateurs contre toutes les formes de discrimination ;
- des formations pour comprendre en quoi consiste l'inclusion ou pour permettre aux collaborateurs de reconnaître et de lutter contre les différents types de discrimination et de harcèlement ;
- un réseau de référents harcèlement – formés et animés par les équipes des ressources humaines au niveau du Groupe BPCE et des Directeurs des Ressources Humaines des entreprises pour lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes – a été constitué.

BPGO s'appuie sur ses référents (référent harcèlement et référent CSE) pour mettre en œuvre ces dispositifs et rester à l'écoute des besoins des collaborateurs.

Par ailleurs, BPGO a mené les actions suivantes :

- mise à disposition du module *e-learning* destiné à l'ensemble des collaborateurs contre les agissements sexistes ;
- formations à la non-discrimination auprès des recruteurs.



Des engagements ont également été pris en faveur de plusieurs populations spécifiques :

- **soutien aux jeunes, issus des Quartiers Prioritaires de la Ville** : partenariat avec l'association Capital Filles pour aider les jeunes filles de terminale dans leur réflexion d'orientation professionnelle (Animation via le bureau des « elles du Grand Ouest ») ;
- **l'inclusion des personnes LGBT+** : déploiement d'outils de sensibilisation avec l'appui de *All Equals* et du référent de la Direction des Ressources Humaines (conférences, animations, Afterworks...) ;
- **l'intergénérationnel** :
  - o l'accord GEPP Groupe signé en 2025 met l'accent sur l'importance de l'intergénérationnel : diversifier les recrutements, renforcer l'accompagnement et la visibilité de la carrière des salariés expérimentés, transmission de leurs compétences et aménagement de leur fin de carrière ;
  - o déploiement d'un programme « Nouvelles perspectives seniors » destiné aux collaborateurs de 55 ans et plus, avec la nomination de deux référents « Seniors » au sein de la Direction des Ressources Humaines. Ces référents ont pour mission de promouvoir et d'animer ce programme, qui offre aux collaborateurs âgés de 55 ans et plus un accompagnement spécifique comprenant des entretiens individuels réguliers avec leur Responsable Ressources Humaines, ainsi que deux séquences collectives sous forme de plénières à 58 et 61 ans ;
- **méthodologie de lutte contre les violences intraconjugales.**

## 5. INDICATEURS CHIFFRÉS

### 5.1 Caractéristiques des salariés de BPGO

#### Nombre de salariés ventilés par genre

Salariés <sup>1</sup>	31/12/2025		31/12/2024	
	Nombre	%	Nombre	%
Masculin	1 283	42,7%	1 275	42,2%
Féminin	1 720	57,3%	1 746	57,8%
<b>TOTAL SALARIÉS</b>	<b>3 003</b>	<b>100%</b>	<b>3 021</b>	<b>100%</b>

#### Nombre de salariés permanents / temporaires et salariés à temps plein / à temps partiel ventilés par genre

	31/12/2025			31/12/2024		
	femme	homme	total	femme	homme	total
Nombre de salariés permanents <sup>2</sup>	1 639	1 188	2 827	1 654	1 174	2 828
Nombre de salariés temporaires	81	95	176	92	101	193
Nombre de salariés à temps plein	1 462	1 182	2 644	1 487	1 168	2 655
Nombre de salariés à temps partiel	258	101	359	259	107	366
<b>TOTAL SALARIÉS</b>	<b>1 720</b>	<b>1 283</b>	<b>3 003</b>	<b>1 746</b>	<b>1 275</b>	<b>3 021</b>

<sup>1</sup> Nombre de personnes (nombre de contrats) en CDI, CDD, alternants et VIE présentes en fin d'année.

<sup>2</sup> Collaborateurs permanents (CDI).

### Embauches, taux de sortie / taux de rotation

	31/12/2025	31/12/2024
NOMBRE D'EMBAUCHES CDI ET CDD	376	284

En 2025, le taux de rotation<sup>1</sup> était à 10,4%.



### Répartition des salariés par tranche d'âge

	31/12/2025		31/12/2024	
	Nombre de salariés	%	Nombre de salariés	%
< 30 ans	516	17,2%	536	17,7%
>= 30 et < 50 ans	1 651	55%	1 678	55,54%
>= 50 ans	836	27,8%	807	26,71%
Non reporté	0	0%	0	0%
<b>TOTAL SALARIÉS</b>	<b>3003</b>	<b>100%</b>	<b>3021</b>	<b>100%</b>

## 5.2 Santé et sécurité

	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'absentéisme maladie (en%)	3,8%	3,4%
Taux de gravité d'accidents du travail et de trajet (en%)	0,14%	0,12%

## 5.3 Formation du personnel

	2025			2024		
	femme	homme	total	femme	homme	total
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	44,88	47,16	45,85	42	42	41



<sup>1</sup> Taux de rotation = ((Nombre d'entrées CDI sur la période de référence + nombre de sorties CDI sur la période de référence) / 2) / (Effectif CDI au 31/12 de l'année de référence A-1)

<sup>2</sup> Population : CDI, CDD - (Nombre d'accidents avec arrêt / Heures travaillées) X 1 000 000

A blue-tinted photograph showing a hand placing a leaf on a chess piece. The chess piece is a king, and the leaf is a large, detailed leaf. The background is a blurred landscape with trees and a bright sky. The overall mood is one of growth and strategic action.

**ÊTRE L'ACTEUR  
DE RÉFÉRENCE DU  
DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE ET  
SOCIÉTAL DE  
NOTRE TERRITOIRE**

**04**

## I. SOUTENIR LES ACTEURS DES TERRITOIRES ET DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES DURABLES

### I.1 Accompagner les entreprises, des PME aux ETI locales, ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales

Assurer la dynamique économique des territoires est une priorité pour les Banques Populaires. Partenaire incontournable des entreprises, BPGO met l'épargne locale et les résultats au service du territoire du Grand Ouest, soutient une économie de proximité et finance des projets régionaux répondant aux besoins économiques spécifiques des régions.

Premières banques des entreprises pour la seizième année consécutive<sup>1</sup>, les Banques Populaires sont un acteur central du financement de l'économie locale. Créées par et pour des entrepreneurs, elles interviennent en proximité dans tous les territoires et sont le partenaire bancaire de référence de près d'une entreprise sur deux en France.

Positionnée comme le banquier de long terme de toutes les entreprises, BPGO accompagne ses clients sur les enjeux de transitions écologiques et sociétales, du développement de l'activité à l'emploi local, et les conseille dans la gestion de leur passif et actif financier, via des dispositifs adaptés.

**Pour soutenir toutes les transitions, BPGO déploie des produits innovants (dont un Prêt à Impact et le premier contrat d'intéressement responsable packagé pour les PME)** et encourage l'intégration d'une politique ESG dans la stratégie des clients dirigeants. Elle s'appuie sur des chargés d'affaires entreprises formés aux enjeux du développement durable et sur un dispositif de dialogue stratégique centré sur cinq axes, afin d'accompagner les entreprises dans leurs enjeux de croissance et de transition.

Fidèle à son histoire aux côtés des créateurs d'entreprise, BPGO soutient activement l'entrepreneuriat sur son territoire. Ce soutien se traduit notamment par des subventions à des plateformes d'entrepreneuriat (Réseau Entreprendre, France Active, BGE – ex-Boutiques de Gestion, Initiative France) et à des agences régionales de développement, afin d'offrir un accompagnement tout au long du parcours et d'optimiser la réussite des projets.

Par ailleurs, le réseau Banque Populaire soutient depuis plus de 25 ans les micro-entrepreneurs souhaitant sortir de la précarité par la création d'activité.

Ainsi, BPGO contribue à l'essor de l'économie des territoires, en soutenant la croissance des TPE/PME, le développement des ETI, et la cession / transmission des entreprises. La réindustrialisation, la transition et la décarbonation des entreprises constituent également des axes d'expertise clés.

Avec la remise des Prix de la Dynamique Agricole, BPGO a valorisé en 2025 des initiatives les plus performantes et innovantes dans le domaine de l'agriculture. Ce concours valorise les pratiques exemplaires et les projets novateurs qui contribuent à la dynamisation et au développement durable du secteur agricole du Grand Ouest. À titre d'exemple, on peut citer la SCEA Les Trois Sites, une exploitation avicole devenue, au fil des décennies, un modèle d'innovation et d'autonomie.

Par ailleurs, le Crédit Maritime Grand Ouest met en lumière les projets innovants des entreprises maritimes du territoire dont l'impact est positif pour l'environnement, à travers les Trophées Innovation Océan. En 2025, six entreprises ont été récompensées :

- K-Ren protect
- Octech
- Alga Biologics
- Zeni
- Obioseed
- Unda

Ces entreprises contribuent, dans leur filière, à dessiner un futur plus désirable.

<sup>1</sup> Étude Kantar PME-PMI 2025

### I.2 Accompagner les différentes structures de l'Économie Sociale et Solidaire

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) contribue positivement à l'économie française et régionale en répondant à des enjeux sociétaux majeurs : santé, dépendance, vieillissement, lutte contre la précarité, économie collaborative, transition écologique, insertion, bien-être et sport.

BPGO accompagne les acteurs de l'ESS, quels que soient leur taille et leur statut : associations, coopératives, fondations, mutuelles et entreprises ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).

BPGO soutient des opérations régionales et accompagne les structures de l'ESS dans les grands enjeux de transition qu'elles rencontrent, renforçant par son action la cohérence du modèle coopératif régional de proximité

**Dans cette ambition, BPGO a créé une agence Économie Sociale et Institutionnels (ESI). L'objectif majeur est d'offrir aux 400 relations clientes qui lui font confiance un interlocuteur unique, expert et proche du terrain.**

#### Une agence institutionnelle née de l'approche du monde de l'entreprise par les Banques Populaires.

Jusqu'à présent, les grands clients de l'économie sociale et du monde institutionnel étaient répartis dans les agences Entreprises de BPGO. Avec l'ouverture de l'agence ESI, toutes ces relations sont rassemblées au sein d'une seule structure, en déployant un modèle de relation historiquement développé pour les entreprises, avec un interlocuteur unique (gestion des flux, technicité, accompagnement global).

Ce choix répond aux enjeux d'acteurs qui recherchent un partenaire capable, en proximité, d'allier une réelle connaissance de leurs problématiques économiques et financières propres, à une expertise dans les propositions financières dans ses accompagnements, sur tous les versants de la relation.

#### Un modèle centralisé avec une équipe décentralisée à moins d'une heure de chaque client

L'agence repose sur une organisation originale : une agence institutionnelle centralisée, adossée à une équipe décentralisée couvrant l'ensemble du territoire de BPGO.

En formant continuellement les conseillers, l'agence ESI garantit à ses clients un interlocuteur expert, connaissant le terrain, les métiers et leurs problématiques spécifiques.

### I.3 Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales et le logement social

Les Banques Populaires accompagnent les acteurs publics de leur région. BPGO agit au service du développement territorial en proposant des solutions de financement court terme et moyen/long terme spécifiques aux collectivités locales. Elle s'appuie également sur l'offre de la CASDEN, première banque des fonctionnaires et des affiliés, pour répondre aux besoins de ces employeurs.

Profitant de son expertise auprès des entreprises, les Banques Populaires sont également partenaires bancaires des satellites des collectivités territoriales (Entreprises Publiques Locales).

### I.4 Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé

BPGO joue un rôle essentiel auprès des acteurs de l'écosystème de santé. Elle agit auprès de 12 départements et de ses habitants en se mobilisant en faveur de l'accès aux soins, en contribuant au développement d'un tissu d'entreprises innovantes et en accompagnant les professionnels de santé.

Elle soutient ainsi les étudiants, les professionnels de santé et de la dépendance (fonction publique hospitalière, professions libérales, futurs professionnels de santé) dans leur exercice, leur installation et leur transformation, notamment via :

- la plateforme NextSanté, un espace affinitaire dédié dans le portail commercial de BPGO permettant d'avoir accès à des outils et conseils utiles, de consulter des offres et d'entrer en contact avec les experts santé des réseaux commerciaux. Grâce à NextSanté, les professionnels sont accompagnés dans la réalisation de leur *business plan*, le financement des projets et la réalisation des démarches administratives ;
- BPGO a également noué des partenariats avec des acteurs incontournables du secteur de la santé : FNI (Fédération Nationale des Infirmiers), FFMKR (Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs), Médecins Solidaires (un collectif de médecins généralistes qui ouvrent des centres de santé dans les zones rurales sous-dotées), UPSO (Union de Syndicats de Pharmaciens d'Officine) et Irémia Santé (gestion du tiers payant) ;
- BPGO et la CASDEN Banque Populaire, banque coopérative de la fonction publique, ont signé un partenariat avec la Fédération Nationale des Étudiant·es en Sciences Infirmières (FNESI) ;
- la Fondation Banque Populaire et Crédit Maritime Grand Ouest prend en charge une partie des licences AKIVI pour les étudiants en santé de l'IFRES (Institut de Formation Régional En Santé) d'Alençon et de l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) du Mans. Cette application intuitive permet aux étudiants de se former à l'apprentissage de l'anatomie du corps humain ;
- pour faciliter le financement de l'installation ou le développement des professionnels de santé, notamment dans les zones les moins dotées et dans les déserts médicaux, BPGO propose :
  - Prêt BEI Santé (financement adossé à la Banque Européenne d'Investissement offrant un taux préférentiel) ;
  - Prêt Zéro Désert Médical (à taux 0% et d'un montant allant jusqu'à 20 000 €, pour favoriser l'installation de nouveaux praticiens et aider au développement de l'activité ou à la réalisation de travaux).

BPGO soutient également les entreprises de la santé, de l'industrie pharmaceutique et de l'écosystème innovant (e-santé, Biotech, Medtech...) via des dispositifs d'accompagnement et de financement des entreprises innovantes (NextInnov) ainsi qu'un partenariat exclusif reconduit avec France Biotech.

Enfin, BPGO accompagne le financement et la transformation des infrastructures de santé (hôpitaux publics/privés, associations et fondations, EHPAD, maisons de santé pluriprofessionnelles et hébergement social).



## 1.5 Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport

Acteur bancaire de référence dans le sport, BPGO soutient collectivités, professionnels, entreprises du sport, fédérations et clubs, apportant son aide à la promotion du sport professionnel et amateur. Investie sur son territoire, elle s'appuie sur le programme « Sport et Santé » pour conforter son positionnement de Banque du Sport et Banque de la Santé.

Forte de l'héritage des Jeux de Paris 2024, BPGO poursuit son engagement en faveur du sport, notamment en :

- **soutenant les entreprises du secteur et en finançant les infrastructures sportives ;**
- **promouvant un sport durable et inclusif, notamment à travers le soutien à l'inclusion ;**
- **accompagnant des athlètes.** BPGO a soutenu trois athlètes en 2025 dans cette démarche : Erwan FISCHER (voile 49er), Clément PEQUIN (voile 49er) et Hélène NOESMOEN (planche iq foil) via le Pacte de Performance de la Fondation du Sport Français ;
- **mobilisant les collaborateurs autour des valeurs du sport et luttant contre la sédentarité.** Les actions de sensibilisation grâce à des jeux concours ou des jeux sportifs ont été poursuivies avec l'application *United Heroes*. Tout au long de l'année, les collaborateurs sont sollicités pour participer à des challenges sportifs. Grâce à cette application, chaque activité physique génère des points. Si un seuil de points est atteint, il déclenche un don pour une association soutenue par BPGO. En 2025, 7 K€ ont ainsi été versés à six associations.

## 1.6 Indicateurs

	31/12/2025
Production annuelle du secteur public (en M€)	874
Production annuelle du financement du logement social (en M€ – MT/LT)	61

## 2. AMPLIFIER NOS ACTIONS GRÂCE À UN MÉCÉNAT ENGAGÉ

L'engagement en matière de mécénat de BPGO s'inscrit au cœur de l'histoire et de l'identité des Banques Populaires. BPGO se mobilise aux côtés des associations de proximité qui œuvrent en faveur de l'intérêt général.

Cette stratégie de mécénat, définie par les instances dirigeantes de BPGO, mobilise également les administrateurs au sein des comités de décision, de suivi et d'évaluation des projets. **BPGO figure aujourd'hui parmi les premiers mécènes de la région Grand Ouest : en 2025, comme en 2024, le mécénat a représenté 2,1 M€.**

BPGO s'engage également dans des actions en faveur de la société civile, via l'aide à la création d'entreprises, l'insertion (notamment via la microfinance), la solidarité et le soutien du monde de l'éducation et de la recherche.

En 2025, l'Empreinte Coopérative et Sociétale (cf. chapitre 1, paragraphe 1.2) de BPGO s'est élevée à 18,78 M€. Les principaux axes de responsabilité sociétale et coopérative de BPGO ont été les relations et conditions de travail, l'engagement sociétal et l'environnement.

BPGO soutient la Fondation Nationale Banque Populaire (FNBP), instrument de mécénat des 14 Banques Populaires et de leurs sociétaires depuis 1992. La Fondation favorise l'initiative individuelle et accompagne dans la durée des projets de vie de personnes talentueuses, créatives, ayant l'esprit d'entreprendre et le goût pour l'innovation dans trois domaines : la musique classique, le soutien au handicap et l'artisanat d'art.

En cohérence avec les actions des Banques Populaires sur leur territoire, la Fédération Nationale des Banques Populaires insufflé et porte une politique de partenariats et de mécénats via son Fonds de dotation qui soutient des projets d'intérêt général en faveur de la coopération durable, de la proximité territoriale, de la valorisation du modèle coopératif et durable et de l'entrepreneuriat.

En 2025, le Fonds de dotation de la FNBP a poursuivi son soutien à l'ADIE, association nationale et régionale, qui finance et accompagne :

- des micro-entrepreneurs ;
- « Entreprendre pour apprendre », dont la mission est de faire découvrir aux jeunes dès le collège la culture entrepreneuriale en leur proposant de créer des mini-entreprises.

Un nouveau mécénat a été signé en 2025 en faveur de l'Astee, association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement, dans le cadre du mouvement « Agir pour l'eau Banque Populaire », afin d'étudier la problématique de l'eau pour les PME/TPE et de trouver des solutions. Ce mécénat sur trois ans aidera au fonctionnement de l'association, de ses sections territoriales et participera grâce à la création d'un groupe de travail PME à trouver des solutions pour aider les entreprises à appréhender et mettre en œuvre leur transformation hydrique.

En 2025, le Groupe BPCE a lancé une série d'initiatives territoriales de protection du patrimoine naturel : chaque projet s'inscrit dans un cadre d'impact fondé sur la méthode des services écosystémiques, défini avec un comité scientifique (composé d'experts et d'institutions nationales spécialistes des enjeux liés à la biodiversité, à l'eau et à la forêt). Le comité vérifie la conformité de chaque projet, la gestion et le suivi étant confiés à des structures techniques et scientifiques locales. BPGO porte l'une de ces initiatives dans la Manche : le marais du Vergon, escale pour les oiseaux migrateurs. En bordure de la baie du Mont-Saint-Michel, les rivières du marais du Vergon abritent, en plus du ragondin, du brochet, de la loutre

d'Europe et de chauves-souris, des oiseaux migrateurs, comme l'échasse blanche ou le tadorne de Belon. Pour préserver les habitats de ces espèces patrimoniales face à la Jussie, une plante invasive qui étouffe la flore locale et dégrade la qualité de l'eau, l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du marais du Vergon l'arrachera sur une zone de 25 ha et 2,5 km de berge. Ils mettront en place un suivi pour s'assurer du retour de la végétation et de la faune indigènes, indicateurs de la qualité et de la résilience du milieu assaini.

BPGO accompagne l'ASA du Marais du Vergon pour une durée de trois ans.

En 2025, le montant total du mécénat a dépassé 2 M€ grâce aux outils de mécénat suivants :

## 1. La Fondation Banque Populaire et Crédit Maritime Grand Ouest



La Fondation est née en 2019, initialement sous le nom de Fondation d'Entreprise Grand Ouest. Elle disposait d'une dotation de Banque Populaire et Crédit Maritime Grand Ouest de 800 K€ par an, pour cinq ans. À partir de 2022, la dotation a été portée à 1 M€ par an.

Le 28 novembre 2023, le Conseil d'Administration de BPGO a décidé de proroger la Fondation pour quatre ans.

À compter de janvier 2024 :

- la dotation a été portée à 1,35 M€ y compris les frais de fonctionnement, soit une dotation totale de 5,4 M€ entre 2024 et 2027 ;
- le nom de la Fondation a évolué pour devenir « Fondation Banque Populaire et Crédit Maritime Grand Ouest » ainsi que son logo, pour intégrer le cœur, symbole de son engagement.

Ses champs d'intervention en 2025 sont identiques à ceux de 2024 :

- l'inclusion ;
- l'environnement, la biodiversité et le climat ;
- la culture et le patrimoine ;
- la recherche.

Le choix des dons est réalisé tout au long de l'année lors de comités départementaux composés de clients sociétaires engagés accompagnés des collaborateurs de BPGO, lors des commissions « Grands mécénats » ainsi que dans le cadre de son appel à projet « Recherche ».

**Le secteur maritime est soutenu de manière transverse dans les différents champs d'intervention et doit représenter à minima 20% des accompagnements soit 200 K€ en 2025.**

**En 2025, 173 projets ont été soutenus pour près de 1 M€** (contre 219 en 2024), avec la volonté de réduire le nombre de projets mais de poursuivre les accompagnements pluriannuels.

### Zoom sur la biodiversité et la thématique de l'eau :

En 2025, 22 projets en lien avec la biodiversité ont été accompagnés pour un montant de 156 800 € avec deux projets emblématiques et innovants :

- les Acteurs Unis Pour l'Eau (AUPE) en Mayenne. Leur mission ? Améliorer la qualité de l'eau grâce à un dispositif innovant de Paiement pour Services Environnementaux (PSE). Ce projet valorise le rôle essentiel de l'agriculture durable en rémunérant les agriculteurs pour leurs pratiques vertueuses qui protègent les ressources en eau.
- l'ASA Marais du Vergon dans le cadre du programme Trèfle de BPCE (voir ci-dessus).

Le Fonds de Dotation Banque Populaire et Crédit Maritime Grand Ouest (voir ci-après) a par ailleurs permis de collecter plus de 18 000 € de dons pour l'association Vendée Globe Foundation qui lutte contre l'érosion de la biodiversité marine, menacée par le changement climatique et les activités humaines.

## 2. Le Fonds de Dotation Banque Populaire et Crédit Maritime Grand Ouest



Dans l'alignement de la revue du nom de la Fondation et du logo en février 2024, le nom et le logo du Fonds de Dotation ont également évolué.

En 2019, le dispositif x3, alors inédit en France, a été mis en place : une campagne d'appel aux dons, au profit d'une association, est lancée. Chaque don obtenu est abondé d'un montant identique par une entreprise partenaire et par le Fonds de Dotation Banque Populaire et Crédit Maritime Grand Ouest.

Les principes sont les suivants :

- le montant de l'abondement de la Fondation vers le Fonds de Dotation est, en 2025, de 173 K€ ;
- le montant d'abondement par projet peut aller de 2 K€ à 10 K€ sous réserve d'un montant d'abondement équivalent de l'entreprise partenaire, du besoin et de la validation par la Présidente du Conseil d'Administration du Fonds de Dotation.

### Le dispositif x3 fait à nouveau ses preuves en 2025 :

- **32 nouvelles collectes ;**
- **526 000 € collectés auprès des entreprises partenaires, des particuliers et de notre fonds de dotation.**

## 3. Le mécénat de compétences via la plateforme SoPop

BPGO permet, via la plateforme de mécénat de compétences SoPop mise en place en 2021, aux collaborateurs de s'engager jusqu'à 3 jours par an sur leur temps de travail dans diverses missions d'intérêt général proposées dans des associations telles que :

- Resto du cœur ;
- Banque Alimentaire ;
- ADIE ;
- Entreprendre Pour Apprendre Pays de la Loire et Bretagne ;
- Capital Filles ;
- FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion).

En 2023, le mécénat de compétences a vu son offre s'étoffer par des conventions spécifiques d'une durée allongée. Ainsi, des collaborateurs engagés comme les pompiers volontaires (SDIS) ou les sauveteurs à la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM), se sont vu attribuer jusqu'à 10 jours par an pour notamment répondre aux besoins croissants de formations. En 2025, l'offre s'est enrichie d'une convention pour les collaborateurs appartenant à la Garde Nationale qui peuvent bénéficier quant à eux de 12 jours.

**Concrètement en 2025, 40 collaborateurs ont effectué 43 jours en mécénat de compétences.**

## 4. Autres dons réalisés

BPGO a également fait des dons en 2025 à :

- la Fondation et au Fonds de Dotation de la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) ;
- l'association Éric Tabarly qui vise à maintenir en condition de navigabilité les Pen Duick et les faire naviguer, à poursuivre l'œuvre maritime et éducative d'Éric Tabarly en favorisant le développement de la culture marine, en suscitant l'intérêt, la recherche et l'innovation dans les différents domaines de la plaisance ;
- l'association Club House de Nantes qui accompagne la réinsertion sociale et professionnelle des personnes concernées par un trouble psychique ;
- la Société Nationale des Sauveteurs en mer (SNSM) : **grâce au Livret Maritime Solidaire (pour 1 € d'intérêt versé, 1 € est versé à une association), la SNSM a reçu une dotation de 25 K€ en 2025.**

## 3. ÊTRE EXEMPLAIRE EN METTANT EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

### 3.1 Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

BPGO est attachée à la promotion d'une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs dans le cadre de la politique « Achats responsables » du Groupe BPCE.

Elle contribue au dynamisme et à la collaboration territoriale en s'appuyant sur des fournisseurs locaux.

En 2025, le Groupe BPCE a réalisé la mesure de son empreinte socio-économique de ses dépenses 2024. Cette étude, menée selon la méthode LOCAL FOOTPRINT®, permet de quantifier les retombées économiques d'une entreprise en France, en termes d'emplois soutenus et de PIB généré. Elle matérialise la contribution de l'entreprise à son écosystème et mesure la valeur créée pour ses parties prenantes.

Au niveau de BPGO, cette étude, réalisée sur un périmètre d'achats de 69,6 M€, permet d'établir que ces achats ont généré 108,9 M€ de richesse dans l'économie et soutenu 793 emplois indirects (données 2024).

Adossé à la norme achats responsables ISO 20400, le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) est décerné par la Médiation des entreprises (dépendant du Ministère de l'Économie et des Finances) et le CNA (Conseil National des Achats). Il récompense les entreprises françaises qui établissent des relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

**BPGO a reçu en 2025 le label Relations Fournisseur Responsables.** Ce label est attribué pour trois ans ; un audit annuel est réalisé pour vérifier que les bonnes pratiques responsables vis-à-vis des fournisseurs (éthique, respect des intérêts fournisseurs, intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans les procédures achats, qualité des relations fournisseurs...) sont effectivement mises en œuvre de façon permanente par les entreprises labellisées.

### 3.2 Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs

BPGO déploie la politique « Achats responsables » du Groupe BPCE<sup>1</sup> dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du Groupe et leurs fournisseurs.

Le processus de consultation intègre la prise en compte de critères sociaux et environnementaux lors des consultations pour la sélection des fournisseurs :

- le niveau de risque RSE propre à la prestation est pris en compte (outil de cartographie des risques RSE construit avec l'AFNOR) afin d'identifier les mesures prioritaires à traiter pour réduire ces risques le cas échéant. Une pondération liée au niveau de risque est également proposée pour la prise en compte de l'évaluation de la réponse du fournisseur ;
- des spécifications RSE sont proposées pour intégration au cahier des charges par les métiers prescripteurs en lien avec les risques préalablement identifiés ;
- un questionnaire RSE spécifique à la catégorie d'achat visée est utilisé lors des consultations pour mesurer la performance RSE des fournisseurs et identifier des plans de progrès à mettre en place dans le cadre de la prestation. Ces questionnaires visent également à sensibiliser les fournisseurs aux enjeux RSE et à intégrer la problématique carbone dans les solutions proposées ;
- la phase de contractualisation intègre dès que possible les plans de progrès RSE élaborés notamment grâce à l'analyse des réponses au questionnaire RSE.

**En 2025, 80% des fournisseurs de BPGO étaient implantés sur son territoire.**


<sup>1</sup> <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/01/politique-achats-responsables-du-Groupe-BPCE-2.pdf>

### 3.3 Dispositif de suivi des délais de paiement

BPCE Achats & Services, qui mutualise des activités support pour le compte de BPGO, s'est doté d'un dispositif de suivi des délais de paiement qui permet de vérifier l'alignement des entités du Groupe BPCE sur l'objectif maximum des 28 jours de délais de paiement et d'alerter en cas de dépassement de ce seuil.

**En 2025, le délai moyen de paiement de BPGO était de 17,3 jours ouvrables. 88,6% des paiements étaient alignés avec les délais de paiement standard.**

Un livre blanc a été diffusé, exposant les enjeux réglementaires, les objectifs à atteindre, les bonnes pratiques à adopter, ainsi que la méthodologie de calcul pour garantir des données fiables et homogènes. Ce livre blanc et un tableau de bord trimestriel sont accessibles à toutes les entités du Groupe et à leurs dirigeants.



# ÊTRE UNE BANQUE INCLUSIVE QUI PROTÈGE

# 05

Pour BPGO, le traitement équitable de ses clients est un principe fondamental. Le respect des règles de bonne conduite permet à BPGO d'exercer ses activités de manière honnête, loyale et professionnelle et de servir au mieux les intérêts de ses clients. Ses convictions et engagements en la matière sont décrits dans le Code de conduite et d'éthique (se référer au chapitre 6 « Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité », paragraphe I.1 « Promouvoir une culture éthique »).

## 1. PLACER LA SATISFACTION CLIENT AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS

### 1.1 Mesure de la satisfaction client

BPGO, dotée d'outils d'écoute robustes à destination de la clientèle, évalue efficacement les retours d'expérience de chacun de ses clients. Des dispositifs d'écoute performants mesurent en temps réel la qualité perçue par chacun des clients sur l'ensemble des marchés, et aident à détecter des leviers d'amélioration. Ils interrogent chaque année les clients au travers d'enquêtes à chaud (après une interaction du client avec BPGO) ou à froid (à des moments réguliers au cours de l'année).

L'ambition de BPGO est d'apporter un service cinq étoiles à ses clients grâce à l'actualisation de sa démarche qualité. Celle-ci se vit au quotidien et s'appuie sur trois promesses relationnelles envers les clients :

- 1- « **Nous vous offrons des parcours simples et efficaces** » ;
- 2- « **Votre confiance est au cœur de nos engagements** » ;
- 3- « **Être à vos côtés dans les moments qui comptent** ».

**À fin 2025, 96,4% des agences multi-marchés affichent un NPS positif (96,1 % en 2024).**

Cette performance reflète la mobilisation de toutes les agences de BPGO sur les fondamentaux de la satisfaction client et la volonté d'offrir aux clients une qualité de service homogène sur l'ensemble du territoire du Grand Ouest.

### 1.2 Gestion des réclamations

BPGO analyse les réclamations afin de détecter d'éventuels dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques. Les écueils sont pris en charge par la communauté des T'Amis, composée de collaborateurs volontaires qui travaillent à l'amélioration permanente en traitant notamment les irritants. L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices. La recherche des causes à l'origine des réclamations est une démarche d'amélioration continue. Elle se nourrit notamment des commentaires formulés par les clients dans le cadre des enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur internet, des réseaux sociaux ou des avis clients.

Les voies de recours en cas de réclamation et les modalités de contact sont communiquées aux clients sur les sites internet des établissements du Groupe<sup>1</sup>, sur les plaquettes tarifaires et dans les conditions générales.

Le pilotage du traitement des réclamations concerne en particulier les motifs de plainte sur les fraudes, les produits et services concernés par ces plaintes et les délais de traitement. Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du Groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales et filières métiers.

**En 2025, 100% des réclamations ont été traitées dans les délais réglementaires, le délai moyen de traitement était de 15 jours (contre 21 en 2024).**

<sup>1</sup> <https://www.banquepopulaire.fr/votre-banque/reclamation-et-mediation>

## 2. PROPOSER UNE OFFRE DE PRODUITS QUI N'EXCLUT AUCUN CLIENT

### 2.1 Protéger les clients fragiles

BPGO souhaite permettre au plus grand nombre – dont les personnes en difficulté – d'accéder aux services bancaires. Pour maîtriser les risques d'exclusion, elle met en place des dispositifs permettant aux clients modestes d'accéder à des financements et aux clients en situation de fragilité économique de gérer leur compte bancaire plus sereinement, en se conformant notamment aux réglementations en vigueur et à la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement (AFCEI).

#### Une offre spécifique, dédiée à la clientèle fragile

BPGO propose une offre spécifique destinée à la clientèle fragile. L'offre dédiée à la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF), est facturée à un tarif maximal de 1 €/mois, et garantit l'accès à des services bancaires essentiels à la gestion du compte.

Cette offre comprend, entre autres, le plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € par opération et 20 € par mois, le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte à 16,50 €/mois ou encore un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS. Les clients « fragiles » ne souhaitant pas souscrire à l'OCF bénéficient également d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte, fixé à 25 €/mois.

#### Agir en prévention du surendettement

BPGO agit également en prévention du surendettement. En application de la charte AFCEI, le Groupe BPCE a développé un outil de *scoring* prédictif destiné à détecter de façon préventive une éventuelle dégradation de la situation financière d'un client. Tout client identifié en risque de surendettement reçoit un courrier l'invitant à prendre rendez-vous avec son conseiller afin de faire le point sur sa situation et éventuellement réadapter ses produits et services bancaires. Les conseillers peuvent également orienter le client vers des solutions extra bancaires (associations locales, centres communaux d'action sociale, etc.).



#### Acculturer les conseillers financiers à l'inclusion bancaire

Face aux difficultés financières rencontrées par certains clients, l'acculturation des conseillers financiers aux thématiques relatives à l'inclusion bancaire est cruciale : un dispositif de formation spécifique a été mis en place avec un premier module dédié à la prévention du surendettement et aux clients en situation de fragilité, et un second consacré au droit au compte. Ces formations doivent être réalisées obligatoirement tous les cinq ans par les conseillers particuliers en agence et sur les plateformes téléphoniques.

#### Accompagner la clientèle fragile

**BPGO renforce l'accueil, l'écoute et l'accompagnement de ses clients en difficulté grâce à une entité dédiée au traitement et au suivi des situations bancaires sensibles : Grand Ouest Coopération.** Cette entité intervient sur l'ensemble du territoire de BPGO et dispose de deux agences : une à Nantes et une autre à Rennes.

Grand Ouest Coopération propose des solutions d'accompagnement personnalisées pour faciliter l'accès aux services bancaires des clients en situation de fragilité financière, tout en luttant contre l'exclusion. Ses actions se traduisent par un accompagnement au quotidien et par la mise en place de microcrédits personnels allant jusqu'à 8000 €, garantis par le Fonds de Cohésion Sociale.

Le microcrédit personnel vise à favoriser l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle des clients en situation de fragilité financière, à améliorer leurs conditions de vie et leur situation économique, notamment dans le cadre d'un maintien ou d'un retour à l'emploi. Il s'adresse aux clients particuliers BPGO-CMGO exclus du crédit bancaire classique en raison de leur situation bancaire (fichage Banque de France, plan de surendettement, rétablissement personnel, etc.) ou en situation de fragilité financière (notation notée défavorablement, codes de surveillance élevés, etc.), ainsi qu'aux revenus modestes présentant une capacité de remboursement suffisante et un projet d'insertion économique ou sociale. Cela concerne notamment les allocataires du RSA ou d'autres minima sociaux, les demandeurs d'emploi indemnisés, les travailleurs précaires, les personnes en formation dans le cadre d'un projet ou d'une reconversion professionnelle, les salariés en CDD ou en intérim aux revenus réguliers, les apprentis, les demandeurs d'emploi en réinsertion et les personnes ayant subi une perte de revenu liée à un événement de vie (divorce, maladie, handicap, perte d'emploi, etc.). Les conseillers de Grand Ouest Coopération assurent un suivi personnalisé dès la prise en charge du client jusqu'à la sortie de la fragilité financière, avec pour objectif un retour à une relation avec l'agence de proximité une fois la situation stabilisée ou au terme du microcrédit personnel.

Ils apportent également leur expertise aux conseillers des autres agences BPGO-CMGO dites « classiques », sur diverses problématiques liées à l'inclusion bancaire, telles que les avis, recommandations et questions relatives à la réglementation AFECEI, l'OCF ou le surendettement.

**En 2025, Grand Ouest Coopération a délivré 63 microcrédits personnels (contre 50 en 2024).**

Grand Ouest Coopération propose également des solutions d'accompagnement et de financement aux professionnels en phase de création, en proposant un crédit professionnel jusqu'à 25 K€, en collaboration avec les acteurs institutionnels de la création d'entreprises sur le territoire de BPGO, dont France Active. Ces solutions sont spécifiquement destinées aux porteurs de projets qui rencontrent des difficultés à obtenir des réponses de la part du réseau bancaire traditionnel.

Après avoir bénéficié de cet accompagnement pendant les phases de création et de démarrage d'activité, ces porteurs de projets sont ensuite transférés vers une agence de proximité.

## Développer l'éducation financière

Depuis plusieurs années, BPGO participe à l'opération « J'invite un banquier dans ma classe » afin de sensibiliser les élèves à la gestion budgétaire.

## 2.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière

Les microcrédits sont des prêts spécifiques dédiés à des publics en besoin d'insertion économique et sociale et qui sont exclus du crédit classique en raison de faibles revenus ou à la suite d'un aléa de la vie. Le microcrédit permet de financer un projet d'accès à l'emploi ou à la mobilité, de création d'entreprise, ou de couvrir des dépenses liées au logement, à la santé et à d'autres événements imprévus. La mise en œuvre du microcrédit est adossée à une garantie publique et à un accompagnement par un organisme d'intérêt général.

**BPGO, fidèle à ses valeurs et à son engagement envers les créateurs d'entreprise, agit activement en faveur de l'entrepreneuriat sur son territoire et contribue à l'inclusion financière par le biais du microcrédit professionnel.**

Cet engagement se traduit par le soutien à des plateformes et réseaux dédiés à l'accompagnement et au financement des porteurs de projets, ainsi que l'octroi de dotations financières destinées à renforcer l'écosystème local de l'entrepreneuriat.

Les Banques Populaires, en cohérence avec leur positionnement entrepreneurial, orientent de façon privilégiée leurs actions vers le microcrédit professionnel avec le soutien de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique). Les Banques Populaires et l'ADIE partagent depuis plus de 25 ans une même ambition : ouvrir les portes du crédit à celles et ceux qui, sans ressources ou diplômes, décident de rebondir ou de se lancer dans la vie. Ainsi, elles contribuent à la dynamique économique dans tous les territoires, y compris les plus fragiles. Ce partenariat prend vie dans chacune des Banques Populaires en impliquant en interne les collaborateurs, les dirigeants et même les retraités qui sont nombreux à devenir bénévoles de l'ADIE.

Le réseau des Banques Populaires est également un mécène engagé aux côtés des jeunes entrepreneurs soutenus par l'ADIE, en soutenant l'ensemble de l'offre d'accompagnement dédiée aux moins de 30 ans (programme de formation « Je deviens entrepreneur », fonds de prêts d'honneur dédié aux jeunes et prix CréADIE Jeune Banque Populaire).

Concrètement, en 2025, BPGO a réalisé les soutiens suivants en faveur de l'ADIE :

- l'octroi de deux lignes de refinancement à taux préférentiel destinés au financement de la création de micro-entreprises, l'objectif étant de soutenir les micro-entrepreneurs en situation de précarité afin de favoriser l'émergence et la pérennité de leur activité. En 2025, le montant de ces lignes de refinancement s'est élevé à 1,6 M€ (contre 1,3 M€ en 2024) ;
- l'attribution de dotations financières ciblées à l'appui des actions ADIE : 24 K€ versés au fonds de prêts d'honneur dédié aux jeunes porteurs de projet à des conditions favorables, 15 K€ consacrés au programme « Je deviens entrepreneur », visant à accompagner le parcours entrepreneurial des bénéficiaires, et 2 K€ dédiés au Prix CréADIE Jeune – Banque Populaire, récompensant des jeunes porteurs de projets entrepreneuriaux de moins de 30 ans.

Les Banques Populaires, également partenaires de France Active, octroient des microcrédits en s'appuyant sur la garantie France Active et accordent des prêts complémentaires aux Fonds de prêts d'honneur d'Initiative France.

Cette démarche s'inscrit dans la stratégie générale de BPGO en matière d'inclusion financière et de développement économique local. Elle renforce l'accessibilité au financement pour des profils souvent non desservis par les circuits bancaires traditionnels.

**Dans cette perspective, BPGO a renouvelé en 2025 la convention de partenariat avec France Active pour une durée triennale (2025-2027), avec un engagement fort de BPGO à soutenir les actions des antennes locales sur le territoire.**

En finançant les projets de création et de développement d'entreprises artisanales, commerciales et d'activités libérales par le biais du crédit jusqu'à 25 K€ à l'appui des garanties proposées par France Active, BPGO contribue ainsi à la consolidation d'emplois au niveau régional. L'offre de garanties France Active est variée et s'adresse à un large public, incluant les garanties suivantes qui s'étendent également au prêt Excellence (prêt à taux zéro proposé par BPGO) : Garantie Emploi, Égalité Femmes, Égalité Accès, Égalité Territoire, Impact, Solidarité Insertion. Ces garanties peuvent couvrir entre 65% et 80% de l'encours des prêts accordés par BPGO.

**En 2025, les dons de BPGO en faveur de France Active ont été de 25 K€ répartis comme suit : 18 K€ à France Active Pays de la Loire, 5 K€ à France Active Bretagne et 2 K€ à France Active Normandie.**

**7,7 M€ de prêts ont bénéficié de la garantie France Active en 2025.**

Par ailleurs, depuis 2023, BPGO a créé Grand Ouest Accompagnement, agence spécialisée dans la préservation et la relance d'entreprises en difficulté. Son équipe dédiée propose aux artisans, commerçants et chefs d'entreprise un soutien personnalisé pour assurer la continuité de leur activité dans des périodes difficiles, en mettant à disposition les solutions bancaires les plus adaptées à la situation.

Depuis 2024, l'agence Majeurs Protégés est une agence qui gère à distance les clients majeurs sous mesure de protection suivis par des associations tutélaires et/ou mandataires judiciaires. Ses trois collaboratrices sont dédiées et formées à cette réglementation complexe.

Quant à l'agence en ligne Go Équilibre, elle prend en charge les clients ayant plus de 500 € d'engagements et recevables à la procédure de surendettement.

## 2.3 Les jeunes et les familles

Banque Populaire aspire à devenir la banque de référence pour les jeunes qui entreprennent leur vie, au sens large. BPGO s'inscrit dans la nouvelle stratégie globale mise en place pour répondre aux attentes et besoins des jeunes générations, en les accompagnant tout au long de leur parcours, de l'enfance à l'entrée dans la vie adulte.

Ce dispositif s'articule autour des principales offres suivantes :

- un pack Famille incluant une carte et un compte gratuits pour les enfants jusqu'à 29 ans ;
- pour les enfants de moins de 10 ans, des offres d'épargne sont proposées via des parcours de souscription digitaux. Une attention particulière est mise sur l'accompagnement des enfants dans leurs premières dépenses et leur éducation financière via le partenariat avec MoneyWalkie ;
- pour les adolescents de 11 à 17 ans, des solutions digitales adéquates (comme une application qui intègre des conseils et du contenu pédagogique) les aident dans leur bancarisation et autonomie financière. BPGO propose

également à tous les enfants mineurs l'offre MyMaxicours, plateforme de soutien scolaire qui guide chaque élève du CP à la terminale. Cette offre prend la forme d'un abonnement familial qui permet d'accompagner jusqu'à quatre enfants ;

- pour les jeunes de 18 à 28 ans, des offres et des programmes relationnels sont proposés pour les accompagner dans leur indépendance.

Par ailleurs, les Banques Populaires encouragent l'esprit d'entreprendre, en lançant des dispositifs comme l'offre tout-en-un, qui accompagne les jeunes entrepreneurs dans la réussite de leurs projets professionnels et personnels. Pour les micro-entrepreneurs, une offre de certification est proposée ainsi que des webinaires réalisés en collaboration avec le CNAM<sup>1</sup> depuis janvier 2025.

## 2.4 L'accessibilité numérique pour garantir l'inclusion de tous

L'accessibilité numérique est essentielle pour répondre à l'objectif d'universalité des services numériques, puisqu'elle vise à rendre les informations et fonctionnalités d'un service ou contenu numérique accessibles à tous, quel que soit le handicap de la personne ou sa manière d'accéder à l'information. Elle concerne les services numériques à destination du grand public, des collaborateurs et des clients (particuliers et professionnels).

Le Groupe BPCE présente ses engagements en la matière via son schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2025-2027. Dans ce cadre, BPGO a mis en place les actions suivantes :

- un référent Accessibilité Numérique a été nommé au sein de l'établissement ;
- un recensement des sites et applicatifs concernés a été mené, permettant par la même occasion de sensibiliser les directions et services impactés ;
- un plan d'actions et de formations, avec un budget associé, a été arbitré pour une mise en œuvre en 2026.
- BPGO propose également aux personnes sourdes et malentendantes le service ACCEO qui permet d'avoir une transcription en temps réel ou une traduction en langue des signes française des échanges avec un conseiller.

Dans une optique d'inclusion numérique, l'ambition est notamment d'élargir les actions en la matière aux personnes en situation de fracture numérique, tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

Dans le cadre de cette approche, le Groupe BPCE entend :

- remédier aux problèmes d'accessibilité des services numériques pour assurer *a minima* une accessibilité partielle ;
- pour les nouveaux services numériques, faire évoluer les méthodologies projet pour la prise en compte de l'accessibilité numérique dès leur conception.

# 3. PROTÉGER LES INTÉRÊTS DU CLIENT ET DU SOCIÉTAIRE

## 3.1 Garantir une offre transparente

BPGO s'inscrit dans la politique de transparence des offres définie au niveau du Groupe BPCE.

Les offres de produits et services, lorsqu'elles sont destinées à un consommateur, doivent respecter les dispositions issues du Code de la consommation, relatives aux pratiques commerciales interdites (à l'exception du refus de vente). Y figurent notamment les pratiques commerciales trompeuses ou agressives.

La protection des intérêts de la clientèle est une préoccupation majeure de BPGO. En toutes circonstances, les collaborateurs

<sup>1</sup> Conservatoire national des arts et métiers

doivent servir les clients avec diligence, loyauté, honnêteté et professionnalisme, et proposer des produits et des services adaptés à leurs compétences et leurs besoins. Dans ce cadre, et afin de maintenir un haut niveau de protection de la clientèle, un corpus de procédures est établi et des contrôles portant sur cette thématique sont réalisés.

## 3.2 Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données

### Protection des données personnelles

La politique de protection des données de BPGO pose les principes d'usage et d'éthique de l'exploitation des données personnelles dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Elle s'applique à l'ensemble des opérations traitant des données personnelles.

Les contrats conclus avec les prestataires traitant de données personnelles, conformément à la législation sur la protection des données personnelles, garantissent leur stricte utilisation aux seules fins d'exécuter leurs prestations. Tout partage de données au sein ou à l'extérieur de BPGO se limite uniquement à des obligations légales, telles que celles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques et aux obligations légales, des formations régulières sont organisées sur la protection des données.

**En 2025, 100% des collaborateurs de BPGO ont suivi une formation RGPD.**

En complément, une action de sensibilisation est effectuée aux nouveaux conseillers Particuliers lors de la formation « Go vers le Particulier ».

### Cybersécurité

Le Groupe BPCE renforce sa gestion des risques cyber et informatiques face à des menaces croissantes et à des exigences réglementaires accrues. En 2025, une politique générale de gestion des risques cyber et informatiques a été adoptée, définissant son champ d'application, les rôles des acteurs et la gouvernance nécessaire.

La gestion des risques cyber et informatiques est intégrée dans la charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents (RCCP) et dans le cadre des risques opérationnels, avec une cartographie consolidée.

BPGO a désigné un responsable local des risques cyber, garant de l'application des politiques du Groupe BPCE, de leur adéquation aux exigences locales, de la mise en place de contrôles, de l'évaluation et du suivi des risques, tout en assurant la promotion d'une culture de gestion des risques au sein de BPGO.

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques, des interventions régulières sont effectuées par le responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information : lors des formations « Go vers le Particulier », les « Parcours de bienvenue » pour les nouveaux collaborateurs, les arrivées des nouveaux alternants ainsi que les auxiliaires d'été. Enfin, en 2025, une des séquences de la matinée « Culture Risques » a porté sur les enjeux et impacts du risque cyber.



## EXERCER NOS MÉTIERS AVEC ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉ

06

# I. CULTURE D'ENTREPRISE ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES

## I.1 Promouvoir une culture éthique

BPGO décline le Code de conduite et d'éthique<sup>1</sup> du Groupe BPCE qui établit un document pratique et clair à destination des collaborateurs, des fournisseurs et des partenaires dans leurs relations avec le Groupe BPCE. Il met en lumière les règles de conduite et les bonnes pratiques à adopter et repose sur treize principes de conduite articulés en trois parties :

- intérêt du client et du sociétaire, dont les principes sont les suivants :
  - o favoriser un esprit d'ouverture et de confiance ;
  - o garantir un traitement équitable des clients ;
  - o protéger les intérêts du client et du sociétaire ;
  - o communiquer en toute transparence.
- responsabilité employeur et salariés, dont les principes sont les suivants :
  - o promouvoir l'exemplarité, l'exigence et la bienveillance ;
  - o promouvoir le respect des collaborateurs et leur développement professionnel ;
  - o agir avec éthique professionnelle en toutes circonstances ;
  - o assurer la pérennité du Groupe BPCE ;
  - o promouvoir une concurrence libre et loyale.
- responsabilité sociétale, dont les principes sont les suivants :
  - o contribuer à une économie de marché humainement responsable ;
  - o être un Groupe bancaire inclusif et ouvert à tous ;
  - o agir efficacement pour la protection de l'environnement et la mutation énergétique vers une économie peu carbonée ;
  - o promouvoir le respect des droits de l'Homme dans toutes les activités.



Une formation réglementaire de type *e-learning* a été élaborée pour acter de la prise de connaissance des principes du Code de conduite et d'éthique dans le Groupe BPCE. Cette formation est obligatoire pour tous les collaborateurs ainsi que pour tous les nouveaux entrants. Ainsi, au 31 décembre 2025, 99,8% des collaborateurs de BPGO ont suivi la formation.

BPGO réalise en complément des actions de formation et de sensibilisation afin de partager les bonnes pratiques de l'éthique professionnelle, via les formations « Go vers le Particulier » I, les « Parcours de bienvenue » pour les nouveaux collaborateurs, les arrivées des nouveaux alternants ainsi que les auxiliaires d'été. Une newsletter trimestrielle, nommée Culture Risk et partagée à tous les collaborateurs, complète ce dispositif.

## I.2 Protéger les lanceurs d'alerte

BPGO décline la politique relative au « Dispositif lanceurs d'alerte ». Elle précise le type d'alerte qui peut être fait, le processus de signalement et de traitement de l'alerte, la confidentialité des informations, le statut protecteur de lanceur d'alerte et les sanctions encourues en cas de non-respect, ainsi que les personnes qui peuvent lancer une alerte. Une stricte confidentialité des informations recueillies lors d'un signalement est garantie, notamment l'identité de l'auteur du signalement, des personnes visées par celui-ci et de tout tiers qui y est mentionné à toutes les étapes du traitement de l'alerte.

La procédure est diffusée par tout moyen assurant une publicité suffisante, notamment par voie de notification, affichage ou publication, le cas échéant sur son site internet ou par voie électronique, dans des conditions la rendant accessible de

<sup>1</sup> <https://www.Groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

manière permanente aux personnes concernées. Pour les prestataires et fournisseurs, une clause figurant dans les contrats indique cette possibilité.

Une formation réglementaire obligatoire de type *e-learning* accompagne le déploiement de l'outil Whispli et précise notamment les droits et devoirs d'un lanceur d'alerte ainsi que la protection qui lui est attachée.

# 2. ENCADRER NOS ACTIVITÉS DANS L'INTÉRÊT DES CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

## 2.1 Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité

Les principales règles et dispositifs exposés ci-dessous contribuent à prévenir et détecter les comportements susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence :

- une cartographie des risques de corruption est établie et mise à jour au minimum tous les deux ans par les entités du Groupe BPCE, selon une méthodologie conforme aux recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) ;
- tous les collaborateurs, y compris les personnes occupant des fonctions exposées, notamment les dirigeants, sont tenus de suivre la formation aux règles de l'éthique professionnelle et de la lutte contre la corruption ;
- la politique Groupe « cadeaux, avantages et invitations » prévoit un seuil maximum pour les cadeaux reçus ou donnés, seuil au-delà duquel une autorisation préalable de la hiérarchie et une déclaration à la Conformité sont requises ;
- les fournisseurs dont le montant total d'achats au niveau du Groupe BPCE est d'au moins 50 000 € font l'objet d'une évaluation, qui prend en compte un certain nombre de critères. Cette évaluation conduit si nécessaire à des diligences complémentaires visant à apprécier le risque in fine au regard notamment des mesures anti-corruption mises en place par le fournisseur ;
- les relations avec les intermédiaires et partenaires sont encadrées : les contrats et les conventions comportent des clauses anti-corruption, l'intégrité des nouveaux partenaires du Groupe BPCE est par ailleurs évaluée dans le cadre du « Comité Nouveaux Produits Nouvelles Activités » du Groupe.

Les règles de conduite anticorruption, consultables sur la page « éthique et conformité » du site du Groupe BPCE<sup>1</sup> sont déclinées par BPGO et annexées à son règlement intérieur. Des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, sont prévues en cas de manquement à ces règles.

## 2.2 Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) s'inscrit dans un double objectif : d'une part prévenir les activités criminelles en les privant de fonds, et d'autre part assurer la solidité, l'intégrité et la stabilité du système économique et financier.

Le dispositif LCB-FT repose sur cinq composantes principales :

- l'évaluation des risques BC-FT : BPGO analyse son exposition aux risques selon des facteurs prévus par la législation, inhérents à ses clients, à leurs services, à ses transactions et canaux de distribution ainsi que selon des facteurs géographiques. Pour chaque client, un profil de risques BC-FT est établi, permettant de lui attribuer un score de vigilance ;
- la connaissance de la clientèle : le *Know Your Customer (KYC)* doit comprendre des informations sur l'activité, la surface financière et patrimoniale, des éléments de notoriété disponibles dans des médias fiables, afin de comprendre l'économie générale des opérations financières réalisées par le client (connaissance de l'origine, de la destination des fonds et de la justification du mouvement) ;

<sup>1</sup> <https://www.Groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Regles-de-conduite-anticorruption-1.pdf>

- l'exercice d'une vigilance constante sur les opérations, tout au long de la relation d'affaires, et en fonction du niveau de risques BC-FT, qui permet d'identifier les opérations atypiques au regard du comportement attendu du client ;
- l'analyse humaine des alertes et, le cas échéant, la réalisation d'examens renforcés pour traiter le doute sur les opérations atypiques/inhabituelles ;
- les signalements – également appelés « Déclarations de soupçons » – à TRACFIN des opérations douteuses/suspectes, dès lors que persiste un doute sur la licéité des sommes ou des opérations.

D'autres éléments complètent ce dispositif tels que, notamment, un système de contrôle permanent et périodique, des actions de formation et d'information régulières des collaborateurs et des dirigeants, des suivis réguliers par les instances de gouvernance d'indicateurs dédiés.

BPGO met en place une formation régulière des collaborateurs et dirigeants, au sein d'un dispositif harmonisé de formation d'une périodicité au moins bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière.

**Au 31 décembre 2025, 99,8% des collaborateurs ont été formés à la lutte anti-blanchiment<sup>1</sup>.**

La sécurité financière de BPGO intervient dans le parcours de formation des nouveaux conseillers Particuliers, par l'intermédiaire du cursus « Go vers l'agence », et, depuis 2025, des nouveaux conseillers Professionnels via le « Campus pro ».

En parallèle, des formations dédiées sont réalisées pour les agences les plus à risque, à la suite de la réalisation de la cartographie « Lutte anti-blanchiment » de l'ensemble des agences. Cette séquence de formation est l'occasion de partager les attendus réglementaires, les indicateurs de l'agence et de rappeler les réflexes et bonnes pratiques de la LCB-FT.

Enfin, le dispositif d'animation est complété de :

- la rencontre des nouveaux Directeurs de Groupe lors de leur prise de poste pour faire un état des lieux de leurs agences en termes de risques LCB-FT ;
- l'intervention dans les réunions Directeur de Groupe / Directeur d'Agence, sur demande.



## 2.3 Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs)

Le respect des sanctions financières nationales et internationales constitue un élément clé du dispositif de conformité du Groupe BPCE.

BPGO veille à appliquer strictement les réglementations et n'accepter aucune activité ayant pour objet ou pour effet de contourner les interdictions prévues par ces dernières.

BPGO s'intègre au dispositif « Sanctions » aux côtés de tous les établissements du réseau Banque Populaire, leurs filiales et succursales. Ces exigences s'imposent aux dirigeants ainsi qu'à tous les collaborateurs, en particulier les services chargés des relations avec les clients et contreparties, les services amenés à traiter des opérations avec les clients, les services Juridique et Conformité.

Le cadre normatif fait l'objet d'une communication en interne à tous les acteurs concernés et à l'occasion des conférences audio organisées régulièrement. Cette information est destinée à l'ensemble des collaborateurs de la filière en charge du dispositif « Sanctions », ainsi que des équipes opérationnelles, afin de les sensibiliser aux problématiques sanctions et embargos.

Les collaborateurs de la Sécurité Financière BPGO en charge du contrôle ont tous réalisé la formation portant sur le traitement des opérations internationales et les sanctions embargos. La Sécurité Financière a également accompagné le Service International de BPGO, en charge du traitement des alertes, à la suite des évolutions des sanctions. L'ensemble de ces actions permet à BPGO d'avoir un dispositif en ligne avec le déploiement de la politique pays du Groupe BPCE et la mise à jour des procédures réseau et opérationnelles.

<sup>1</sup> Nombre de collaborateurs ciblés (au titre de l'activité qu'ils exercent) ayant suivi la formation / total des collaborateurs de la cible.

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

### PÉRIMÈTRE DU REPORTING

Pour l'exercice 2025, le périmètre de reporting des indicateurs concerne la Banque Populaire Grand Ouest (BPGO).

### PÉRIODE DU REPORTING

Les données publiées couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

### PRÉCISIONS SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS

#### Empreinte Propre

Dans le cadre de la production des indicateurs liés à l'univers « empreinte propre », qui correspond aux émissions liées à la vie de bureau au quotidien, le Groupe BPCE inclut les périmètres suivants :

- Scope 1 : émissions directes de l'entreprise ;
- Scope 2 : émissions indirectes liées à la production d'électricité ;
- Scope 3 : catégories 1 à 9, conformément à la classification du GHG Protocol.

Les facteurs d'émissions utilisés pour les calculs sont revus annuellement. Ils sont essentiellement issus de la base Empreinte administrée par l'ADEME, base de données de référence en France, citée par l'article L229-25 du Code de l'Environnement (décret BEGES). Cette base de données est gérée par un Comité de Gouvernance regroupant divers acteurs publics et privés (ministères, organismes techniques, associations, MEDEF).

## Définitions des indicateurs

Les définitions des principaux indicateurs sont les suivantes :

Libellé	Unité	Définition
% de sociétaires parmi les clients	%	Nombre de sociétaires sur le nombre de clients total Clients : inclus les particuliers, professionnels, entreprises, institutionnels, associations
Montant financements accordés auprès de l'Économie Sociale et Solidaire	M€	Montant annuel de la production de financements, en millions d'euros, accordés sur l'année aux secteurs public et du logement
Montant des financements de la transition et de décarbonation pour les entreprises	M€	Somme de l'ensemble des financements green et responsables produits par BPGO
Montant des financements des travaux de rénovation énergétique	M€	Somme de l'ensemble des financements dédiés à la rénovation énergétique des clients particuliers
Travaux de rénovation énergétique d'agences	M€	Montant des investissements engagés dans la rénovation et la performance énergétique des agences
% femmes représentées au sein des instances dirigeantes (loi RIXAIN)	%	Nombre de femmes de l'encadrement supérieur / le nombre de collaborateurs au sein des instances dirigeantes (COMEX élargi)
Taux participation des collaborateurs à l'enquête Great Place to Work	%	Nombre de collaborateurs ayant participé à l'enquête <i>Great Place to Work</i>
Achats réalisés en local (en % de fournisseurs)	%	Montant des achats réalisés au niveau local correspond à tous les achats réalisés sur la région Grand Ouest, périmètre couvert par la BPGO (départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85)
Dotations annuelles pour la Fondation BPCMGO	M€	Montant de la dotation versée par BPGO à la Fondation, incluant le budget de fonctionnement
Nombre de projets soutenus par la Fondation BPCMGO	Nombre	Nombre des projets soutenus par la Fondation BPCMGO au cours d'une année civile, lors des différents comités de décisions, dans le respect de la dotation annuelle octroyée
Montant des projets soutenus par la Fondation BPCMGO	M€	Montant des projets soutenus par la Fondation BPCMGO au cours d'une année civile, lors des différents comités de décisions, dans le respect de la dotation annuelle octroyée
Ligne de refinancement par l'ADIE à taux préférentiel	M€	Octroi de deux lignes de refinancement à taux préférentiel destinées au financement de la création de micro-entreprises
Montant des prêts garantis par France Active	en M€	Montant des prêts rattachés à une garantie par France Active
Montant financements accordés à des projets d'énergies renouvelables	M€	Somme de l'ensemble des financements green et responsables produits par BPGO
Nombre de collaborateurs dans la Communauté Handi'Go	Nb	Nombre de collaborateurs investis dans la Communauté Handi Go
% de sociétaires ayant voté à l'Assemblée Générale	%	Part des sociétaires ayant voté lors des Assemblées Générales



## Banque Populaire Grand Ouest

### Rapport d'assurance limitée du professionnel de l'expertise comptable portant sur les informations ESG

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

## Rapport d'assurance limitée du professionnel de l'expertise comptable portant sur les informations ESG

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Directeur Général  
**Banque Populaire Grand Ouest**  
12 rue des Piliers de la Chauvinière  
44800 Nantes

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur les informations ESG établies volontairement par Banque Populaire Grand Ouest (ci-après « l'Entité »), au regard du Référentiel de reporting de Banque Populaire Grand Ouest (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après les « Informations »), présentées dans le rapport d'impact volontaire (ci-après le « Rapport d'Impact Volontaire »).

Notre intervention ne porte pas sur les informations relatives aux périodes antérieures.

### Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

### Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les sections « Avertissement » et « Avant-propos » du Rapport d'Impact Volontaire qui précisent que les Informations ont été établies volontairement par Banque Populaire Grand Ouest selon le Référentiel et qu'à ce titre, elles ne constituent pas des informations en matière de durabilité établies conformément aux dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris aux ESRS.

### Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel disponible sur demande auprès du siège de l'Entité, dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport d'Impact Volontaire.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 11 RUE ARTHUR III CS 24241  
44263 NANTES CEDEX  
Téléphone : +33 (0)2 51 84 36 36*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

### Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement.

En particulier, la quantification des gaz à effet de serre est soumise à une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de différents gaz.

### Responsabilité de l'entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (*i.e.* le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilité de l'expert-comptable

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- communiquer notre conclusion à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

### Normes professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable aux missions d'assurance sur des informations autres que des comptes complets historiques et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes professionnelles (NP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

### Indépendance et gestion de la qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable ainsi que par le Code d'éthique de l'IESBA (*International Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)*). Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous appliquons la norme *International Standard on Quality Management 1* qui requiert la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques et des procédures visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- pris connaissance de l'entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel ;
- apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel et le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;
- vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Rapport d'Impact Volontaire ;
- sélectionné sur la base de notre jugement professionnel les informations que nous avons considérées les plus importantes, pour lesquelles nous avons :
  - mis en œuvre des procédures analytiques consistant à vérifier la cohérence de leurs évolutions et demander à la Direction, le cas échéant, des explications concernant des éléments inhabituels identifiés ;
  - réalisé des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection consistant à vérifier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives ;

- pour les estimations : Par entretien avec la Direction RSE de BPGO et la direction de l'Impact de BPCE, nous avons pris connaissance de la méthode de calcul des données estimées. Nous avons apprécié le caractère approprié et la correcte application de cette méthode ainsi que le caractère approprié des sources d'informations utilisées ;
- pour les informations qualitatives, nous avons consulté les sources documentaires et le cas échéant, mené des entretiens pour les corroborer ;
- apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable aux missions d'assurance sur des informations autres que des comptes complets historiques ainsi que selon la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Nantes, le 12 mai 2026

Le professionnel de l'expertise comptable  
PricewaterhouseCoopers Audit



Nicolas Jolivet,  
Expert-comptable



Anne Parenty  
Associée développement durable





**BANQUE POPULAIRE  
GRAND OUEST**